

Cadre Stratégique Écoquartiers

Lille : des écoquartiers à la **Ville Durable et Solidaire**



- 3 **édito de Martine Aubry**, Maire de Lille et Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine
- 4 **interview de Audrey Linkenheld**, adjointe au maire déléguée à la politique du logement et **Stanislas Dendiével**, conseiller municipal délégué au suivi des projets urbains
- 5 **du comité d'acteurs écoquartiers au comité urbain de l'Agenda 21 lillois**
- 7 **le processus d'élaboration d'un écoquartier lillois**
- 8 **charte des écoquartiers de Lille Métropole Communauté Urbaine**
- 11 **un écoquartier qu'est-ce que c'est ?**

axe 1 : Savoirs et savoir-faire

- 15 **Thème 1 : Développement économique et économie solidaire**
Concilier développement économique et économie solidaire
- 17 **Thème 2 : Filières et métiers du développement durable**
Développement durable : de nouveaux métiers et filières pour demain
- 19 **Thème 3 : Performance globale**
Aborder les projets d'urbanisme sous l'angle de la performance globale
- 21 **Thème 4 : Management de projet**
Valoriser le bon sens et les acquis de l'expérience

axe 2 : Usages et usagers

- 25 **Thème 5 : Mixité intergénérationnelle et sociale dans la politique de l'habitat**
La mixité sociale : gage de mieux vivre
- 27 **Thème 6 : Implication des habitants**
L'implication des habitants, un principe actif du développement durable
- 29 **Thème 7 : Habitat durable**
Des aides financières pour inciter au développement durable
- 33 **Thème 8 : Exemplarité de la Ville sur ses bâtiments publics**
La Ville montre l'exemple

axe 3 : Cadre de vie

- 37 **Thème 9 : Offres d'équipements et de services de proximité**
Créer l'équilibre entre modes de vie, habitat, équipements, services à la personne et aux entreprises
- 41 **Thème 10 : La Culture pour tous au cœur des quartiers**
Faire des écoquartiers des lieux de loisirs et de culture
- 43 **Thème 11 : Planification urbaine**
Etendre à l'ensemble de la Ville la démarche de « Ville Durable »
- 47 **Thème 12 : Espaces publics – Espaces privés : la Nature en Ville**
La ville de demain, la nature retrouvée en cœur de ville
- 53 **Thème 13 : Transports, déplacements, accessibilité**
Favoriser le bon équilibre des transports...
- 55 **Thème 14 : Gestion de l'énergie**
Mieux gérer les sources d'énergie
- 57 **Thème 15 : Gestion de l'eau**
L'eau, la vie...
- 61 **Thème 16 : Gestion des déchets ménagers, des déchets de chantier (déconstruction)**
Gestion des déchets : toujours plus !
- 63 **Thème 17 : Santé et habitat**
Préserver la qualité de l'environnement pour préserver la santé des habitants
- 66 **Thème 18 : Entretien et maintenance**
Rationaliser : entretien et maintenance réduits

- 67 **glossaire**
- 70 **contacts**

Imaginer de nouveaux quartiers à vivre, faire de Lille une ville durable

Vivre en ville dans le premier quart du XXI^e siècle, tirer parti des grands sites en mutation pour imaginer de nouveaux quartiers, se projeter à l'échelle d'une génération, voilà les questions que nous devons nous poser collectivement et que nous souhaitons poser avec force à Lille.

Cette démarche a permis de bâtir le « cadre stratégique écoquartiers », insistant sur la place de l'Homme au cœur du projet urbain.

Aujourd'hui, ce cadre irrigue la transformation en marche de tous nos quartiers. Arras-Europe, Cannes-Arbrisseau ou Margueritois à Lille Sud, le Bois-habité, la Porte de Valenciennes, les Rives de la Haute Deûle, Fives-Cail-Babcock, mais aussi la reconquête de l'habitat ancien à Moulins ou à Fives notamment... sont autant de projets qui illustrent le renouveau de la Ville et sa volonté d'avoir des quartiers durables et plus agréables à vivre.

Notre volonté est de faire émerger un « modèle lillois d'écoquartiers » combinant mixité, densité, durabilité et qui s'appuie d'emblée sur des principes forts et lisibles pour les habitants et l'extérieur.

Passer des intentions...

Persuadée que notre ville ne peut se projeter seule, qu'elle doit initier sur son territoire plutôt que d'attendre des directives, je m'emploie avec vous qui habitez les quartiers lillois, empruntez les transports en commun, utilisez les équipements publics... à bâtir une politique forte en matière d'habitat, de cadre de vie et de développement durable. C'est ensemble que nous pouvons stimuler l'émergence d'écoquartiers. L'ambition est de créer une ville de qualité, attractive, culturelle, solidaire, où tous les projets d'urbanisme auront été conçus et construits pour durer et

de Martine Aubry, Maire de Lille et Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine

évoluer, en cohérence avec leur environnement naturel et bâti, en concertation avec les usagers. Une ville respectueuse de son environnement, de ses ressources, autant que des attentes et usages de ses habitants...

... aux actions

Les besoins changent, les modes de vie contemporains réclament à la fois plus d'intimité et plus de lieux de rencontres ou d'échanges. Compte tenu de la densité urbaine sur Lille, nous devons travailler à refaire la ville sur elle-même, la réinventer à partir de ce qui existe déjà, l'améliorer, accroître ses performances durablement. La Ville de Lille s'est engagée résolument dans le développement durable sur son territoire depuis 1994, avec la signature de la Charte d'Aalborg. Elle exprime donc ses aspirations profondes à offrir à tous les Lillois des logements de qualité, confortables, respectueux de l'environnement, plus adaptés, plus économes. Nous voulons que cet habitat soit bien intégré à des quartiers agréables à vivre, desservis par les transports publics, où coexistent également nature et commerces de proximité, ainsi que des équipements publics, culturels, sportifs et de loisirs.

Des illustrations concrètes

Le « cadre stratégique écoquartiers » constitue enfin l'une des déclinaisons thématiques de notre nouvel agenda 21, qu'anime de façon transversale Pierre de Saintignon, le Premier Adjoint au Maire de la Ville de Lille. Il se traduit par des illustrations concrètes. Convaincue que tout projet d'aménagement ou de résidentialisation doit être l'occasion d'intégrer des objectifs de développement durable, la Ville de Lille a décidé de montrer l'exemple au niveau municipal, systématisant l'inscription des équipements publics et des bâtiments municipaux

dans une démarche de qualité environnementale et de maîtrise énergétique. Dépasant les simples recommandations d'intention ou d'usage, elle exige parfois plus que les réglementations en vigueur et innove par la construction, pour 2012, d'un lieu d'accompagnement et de conseils en matières énergétiques et environnementales : la Maison de l'Habitat Durable.



Martine Aubry
*Maire de Lille
Présidente de Lille Métropole
Communauté Urbaine*



Audrey Linkenheld

Adjointe au Maire déléguée à la Politique du Logement

Quelle est la prise en compte de la mixité sociale dans les projets d'écoquartiers ?

Les écoquartiers à la lilloise, ce sont des quartiers solidaires et durables, où la mixité sociale est choisie et acceptée par les habitants. Ainsi, dans chaque projet, nous veillons à ce qu'il y ait, au sein d'un même immeuble, la plus grande diversité d'habitat possible pour que tout le monde puisse y trouver un logement approprié, quels que soient ses moyens, ses besoins et ses aspirations : petits et grands logements, logements bon marché et haut de gamme, à l'achat ou à la location.

Nous sommes très attachés à ce que tous offrent une grande qualité de vie (confort, économie de charges, écologie, espaces extérieurs...). Plus encore, nous pensons que le ciment du bien vivre ensemble, au-delà de la vie de quartier, passe par de petites unités de vie à taille humaine et par une grande attention portée aux espaces de proximité résidentiels.

Quels sont les leviers financiers pour les projets d'écoquartiers et d'habitat durable, notamment pour l'habitat ancien ?

La Ville s'est très fortement mobilisée aux côtés de LMCU pour favoriser, financièrement, la réalisation d'éco-

quartiers. Ainsi, nous aidons les opérations de logements sociaux et d'accession aidée sous conditions (mixité des tailles de logements et du programme en obligeant à aller jusqu'au logement très social, éco conditionnalités) à hauteur de 4 à 7 000 euros par logement.

Nous pensons que, même si les opérations sociales sont les plus contraintes financièrement, il n'empêche que la maîtrise des charges est encore plus importante pour les familles modestes. Cette exigence de la Ville oblige finalement les opérateurs à réfléchir à des modes de production encore plus économes, dont tous les habitants profitent.

Pour le logement ancien aussi, la Ville se mobilise pour aider les particuliers à « éco-rénover » leurs logements. Cela passe par des aides financières qui vont de 15 à 90 %, selon les revenus des propriétaires ou selon les loyers pratiqués. Mais au-delà des aides financières, la Ville a mis en place, avec LMCU, une assistance conseil gratuite à destination des propriétaires particuliers pour les aider à monter leurs projets.



Stanislas Dendiéval

Conseiller municipal délégué au suivi des projets urbains

Qu'est-ce qu'un écoquartier ? Y a-t-il des spécificités lilloises à cette démarche ?

Loger dans des habitations mieux isolées, proches de parcs et de jardins, accéder à des transports en commun de qualité, trouver des commerces de proximité, des services publics, vivre dans des espaces publics sécurisés favorisant les rencontres, permettant aux familles, aux jeunes comme aux personnes âgées de vivre ensemble, n'est-ce pas le souhait de chacun d'entre nous ?

Un écoquartier, c'est savoir répondre à toutes ces attentes sociales et écologiques, en imaginant des projets urbains inscrits dans leur environnement, porteurs de bien-être et de qualité de vie. Cette démarche est construite avec de nombreux acteurs, professionnels et citoyens, dans une concertation inédite qui permet à Lille de se doter du Cadre Stratégique Ecoquartiers.

Nous sommes l'une des rares villes européennes à avoir cet outil vivant et pro-actif, qui vient nourrir l'ambition d'un « nouvel art de ville » portée par Martine AUBRY.

Quels sites lillois sont ou seront prochainement concernés par cette politique ?

Aux Bois-Blancs et à Lomme, le projet des Rives de la Haute Deûle, primé écoquartier

au plan national, est l'emblème de la méthode que nous voulons généraliser : le recyclage d'un site en friche, un pôle d'excellence économique avec EuraTechnologies, une dynamique de renouvellement urbain par l'habitat, une gestion originale des eaux pluviales créant un nouveau paysage, des espaces de respiration et de promenade au bord de l'eau. Au-delà d'un simple quartier écologique, c'est l'homme qui est au centre du projet.

Cette vision de la ville durable irrigue l'ensemble du territoire lillois. Avec le Grand Projet Urbain bien sûr, à Lille Sud (Arras-Europe, Cannes-Arbrisseau, Margueritois) ou Porte de Valenciennes, dans un esprit d'innovation sociale et environnementale de tous les instants. On peut également citer le Bois Habité, qui accueillera les premiers logements sociaux « passifs » ou le quartier de Fives, qui est un véritable laboratoire à grande échelle de la démarche d'écoquartier. Des îlots en friche recomposés pour y accueillir un habitat mixte jusqu'au grand projet de Fives-Cail-Babcock, ce sont les modes de vie à l'échelle d'une génération qui sont mis en débat : comment concevoir la ville « autrement », en y apportant plus de douceur et d'art de vivre ?

Du Comité d'Acteurs Ecoquartiers au Comité Urbain de l'Agenda 21 lillois

En novembre 2006, la Ville de Lille a lancé une mission de concertation par le biais d'un **Comité d'Acteurs Ecoquartiers**, visant à définir sa stratégie pour l'émergence des écoquartiers sur son territoire et notamment dans le cadre du Grand Projet Urbain.

Des partenaires internes et externes de la Ville

Le Comité d'Acteurs Ecoquartiers, composé de plus de 150 participants internes (mairies de quartier et services municipaux : Urbanisme, Habitat, Politique de la Ville, Grand Projet Urbain, Développement Durable, Parcs et Jardins, Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations, Gestion technique des bâtiments, Démocratie participative) et externes de la Ville (représentants d'institutions, de professionnels de l'habitat et du bâtiment, de bailleurs, de promoteurs, d'aménageurs, d'associations et d'habitants), a travaillé pendant plusieurs mois au travers d'ateliers sur la problématique du développement urbain durable à l'échelle de la ville.

Un travail de réflexion par thématiques

Initialement centré sur l'organisation de 12 ateliers thématiques (l'énergie, l'eau, les déchets, l'entretien et la maintenance, les déplacements, la performance globale, l'espace public, la réhabilitation, la santé, l'implication des habitants, les filières et métiers, la



mixité sociale et de fonctions] conduisant **aux 18 thèmes du Cadre Stratégique Ecoquartiers**, le Comité avait pour objectif de :

- porter une réflexion commune sur les conditions de mise en œuvre de projets de Haute Qualité de Vie à l'échelle de la Ville,
- impliquer l'ensemble des acteurs pour impulser et co-construire la démarche,
- capitaliser l'ensemble des savoirs et savoir-faire, mutualiser les compétences et expériences dans le domaine de la Haute Qualité Environnementale (HQE),
- définir une méthodologie de travail pour toutes les étapes des projets urbains durables [programmation, conception, réalisation, utilisation

et gestion, démolition ou déconstruction] et les orientations communes applicables en matière de Haute Qualité de Vie pour les logements, les équipements et les aménagements,

- apporter une expertise technique et un accompagnement sur la qualité environnementale aux porteurs de projet sur les choix techniques et la recherche de financements.

Un document de référence

Un premier diagnostic partagé a alors été élaboré, conduisant en juin 2007 à la rédaction d'une première version du **Cadre Stratégique Ecoquartiers**, document de travail explorant finalement 18 thèmes de travail.

Une politique qui privilégie l'interacteurs

L'objectif de la Ville de Lille en matière de développement durable consiste avant tout à privilégier des partenariats entre les différentes structures publiques et privées qui interviennent dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. Il s'agit notamment de développer une culture commune autour des questions liées à la Ville durable. Parmi les 150 structures qui ont pris part au Comité d'Acteurs Ecoquartiers, figurent notamment LMH, Vilogia, Partenord Habitat, la Fédération des Promoteurs de la Construction, la SORELI, la SAEM Euralille, les Villes de Lille – Lomme – Hellemmes, Lille Métropole Communauté Urbaine, le Conseil Régional Nord – Pas de Calais, le Conseil Général du Nord, l'Agence de l'Eau, l'Agence d'Urbanisme de Lille métropole, le CSTB, l'ADEME, l'ANRU, la Direction Départementale de l'Équipement, les Eaux du Nord, la Fédération Française du Bâtiment, la CAPEB...

Issue de son Agenda 21 et inscrite dans son programme municipal, la volonté de la Ville de Lille est de systématiser la démarche d'écoquartiers à l'ensemble des projets de construction, réhabilitation ou résidentialisation programmés sur son territoire. Ce document récapitule les objectifs opérationnels de développement durable pour tous les futurs projets urbains et illustre ces objectifs en présentant quelques-uns des projets emblématiques du territoire lillois. Vous trouverez dans les pages qui suivent une présentation de ces 18 thèmes de travail qui resitue le contexte dans lequel s'inscrit chacun d'eux, les points sur lesquels la Ville a choisi d'orienter son action ainsi que quelques illustrations de leur mise en œuvre concrète. Il sera annexé systématiquement aux cahiers de prescriptions des projets urbains.

Le Cadre Stratégique Ecoquartiers alimente l'Axe 4 – Ville Durable de l'Agenda 21.

Le Comité Urbain de l'Agenda 21 (anciennement le Comité d'Acteurs Ecoquartiers) assurera le suivi et l'évaluation des principes d'actions du Cadre Stratégique Ecoquartiers et des projets d'écoquartiers. Il veillera à la réactualisation tous les 2 – 3 ans et à la pérennisation de ce document de référence. Il organisera, comme cela a été fait pour l'édition « Vivre les villes » en 2008, une

manifestation annuelle (ou biannuelle) pour faire valoir ce que la Ville de Lille impulse dans ce cadre. Ce comité se réunira en plénière une fois par an. Par ailleurs, un tableau de bord de suivi, grille d'analyse des projets d'écoquartiers, est géré par la Direction Développement Durable.



Parole d'élus :

Pierre de Saintignon

1^{er} Adjoint au Maire

délégué au Développement
Durable et à l'Agenda 21



***Avec le Cadre Stratégique
Ecoquartiers, la Ville de Lille
mobilise plus de 150 acteurs
lillois pour construire
la ville de demain, une
ville solidaire, durable et
responsable, toujours avec
la place de l'Homme au
cœur du projet.***



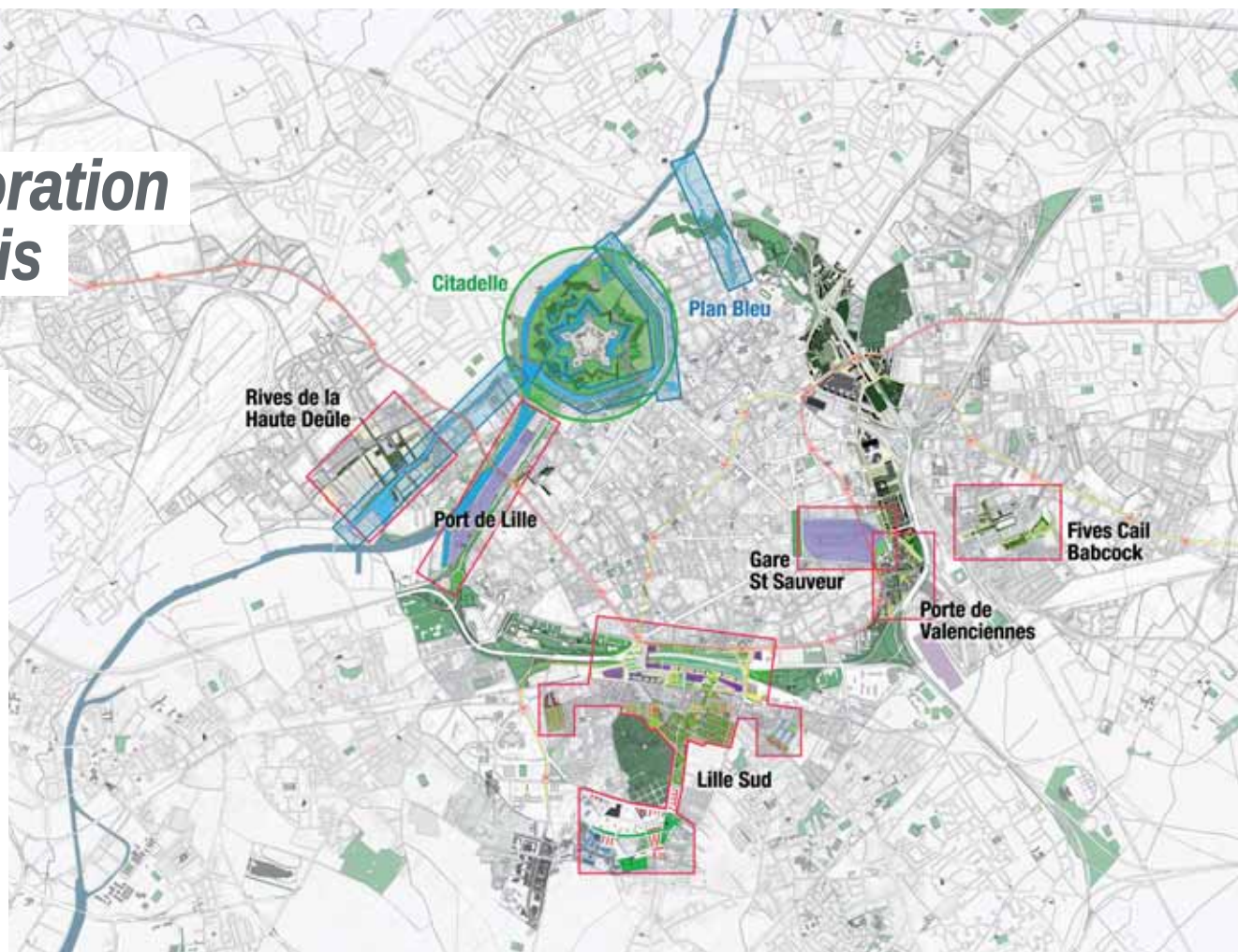
Le processus d'élaboration d'un écoquartier lillois

La démarche « écoquartiers », mise en place par la Ville de Lille et visant à favoriser un développement urbain lillois durable, se veut globale et progressive sur l'ensemble des quartiers lillois. L'objectif n'est pas d'obtenir des opérations démonstratives, mais plutôt d'intégrer de manière systématique des critères de développement durable dans tous les projets urbains du territoire lillois. Ainsi, il s'agit de systématiser une approche globale des projets, notamment en mettant en avant l'approche patrimoniale des bâtiments et du quartier concerné. **Il s'agit de produire des quartiers et des modes de vie durables et solidaires.**

Le travail de mise en œuvre de ces orientations politiques de développement durable se traduit concrètement autour de deux axes :

- la prise en compte opérationnelle, au cas par cas, des critères de développement durable dans les projets urbains [démarche pragmatique] ;
- la mise en œuvre systématique des écoquartiers sur les grands secteurs de restructuration urbaine, et la définition d'une stratégie qui concrétise cette ambition [approche stratégique].

L'objectif principal est de **partir des besoins et des modes de vie** pour imaginer des réponses programmatiques innovantes pour que le quartier facilite, dans son fonctionnement, des comportements durables et solidaires, tout en restant cohérent avec les performances techniques escomptées du bâti, des espaces publics et des espaces verts :



- **Sur le volet programmatique** : définition de l'habitat, des activités [soutien à l'économie sociale et solidaire, Ressourceries...] et des services de proximité à implanter [accès aux produits locaux, auto- ou vélo-partage, laverie collective, biocabas...], de la place de l'art et des artistes, de la relation à la nature ...
- **Sur le volet technique** : les questions environnementales sur l'assainissement, le traitement de l'eau et des déchets, la planification énergétique...

Le Cadre Stratégique Ecoquartiers s'autoalimente par la mise en œuvre systématique des écoquartiers sur son territoire et essaime les principes d'actions sur l'ensemble des processus de planification urbaine.

A ce jour, **5 écoquartiers sont en cours de création sur Lille** [Rives de la Haute Deûle, Porte de Valenciennes, Arras Europe et le secteur de Lille Sud, Fives Cail Babcock, îlot Vauban] et 2 en prévision [Port de Lille et Gare St Sauveur].

Charte des écoquartiers de Lille Métropole Communauté Urbaine



La Charte des écoquartiers de Lille Métropole Communauté Urbaine [arrêtée dans une première version par le Conseil du 20 décembre 2007 et qui a été adoptée le 2 avril 2010] rejoint la volonté politique de systématisation des écoquartiers mise en œuvre concrètement par la Ville de Lille aux Rives de la Haute Deûle, à Lille Sud, à Wazemmes et à Moulins au travers de l'opération Habitat Ancien

et dans 40 projets de construction ou de réhabilitation. Les démarches lilloise et communautaire pour le développement des écoquartiers sont mises en œuvre en cohérence, à travers leurs documents stratégiques.

En matière de concertation extérieure, Lille Métropole Communauté Urbaine s'est appuyée sur le dispositif de concertation mis en place par la Ville

de Lille dans le cadre de son Comité d'Acteurs Ecoquartiers.

Les orientations stratégiques pour la mise en œuvre d'un écoquartier défini dans le cadre des ateliers du Comité d'Acteurs et par le Conseil Communal de Concertation [AVIS n° 07.10 CVQ de la Commission « Vie Quotidienne » adopté par l'assemblée plénière du 15 décembre 2007], ont été proposées

à Lille Métropole Communauté Urbaine comme la contribution exemplaire de la Ville de Lille et de ses partenaires pour le développement des écoquartiers.

Pour en savoir plus :
Vous pouvez télécharger le document
Charte des écoquartiers sur le site
www.lillemetropole.fr ou le demander à
devdurable@lillemetropole.fr

Cadre Stratégique Ecoquartiers / Charte des écoquartiers : des outils d'accompagnement aux différentes échelles

	Cadre Stratégique Ecoquartiers de la Ville de Lille	Charte des écoquartiers de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)
Echelle	Communale	Communautaire
Vocation	• Systématiser la démarche d'écoquartiers à l'ensemble des projets de construction, réhabilitation ou résidentialisation programmés sur son territoire. Ce document lui sert donc de référentiel, de cahier des charges pour tous les futurs projets d'aménagement, afin d'optimiser les performances à atteindre dans les ZAC • Récapituler les grands principes thématiques de la Ville de Lille pour la systématisation des écoquartiers et les mettre en perspective en présentant des projets lillois en cours de réalisation, tout en renvoyant vers la Charte des écoquartiers de LMCU pour les exigences de performance plus précises • Faire émerger un modèle d'écoquartiers lillois, fondé sur une prise en compte forte des usages • Permettre une appropriation par les acteurs professionnels des pratiques de la Ville sur les fonciers dont elle a la maîtrise	• Renforcer sa volonté d'un urbanisme articulant davantage des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans les opérations d'aménagement urbain de ses 85 communes • Définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs qui peuvent caractériser un écoquartier métropolitain, et préciser un niveau d'excellence, à atteindre au minimum pour chaque aspect • Définir des exigences adaptées à la métropole lilloise, mais d'un niveau d'ambition justifiant l'appellation d'écoquartier, et suffisamment souples pour s'adapter à des situations différentes
Contenu	18 thèmes • Contexte / enjeux politiques globaux • Principes d'actions : préconisations / moyens opérationnels • En pratique : illustration par des projets emblématiques	24 thèmes • Enjeux d'un écoquartier • Niveau d'ambition et cibles techniques de performance à atteindre • Exigences adaptées à la métropole lilloise
Annexes	référentiels habitat durable, habitat ancien, équipement, plaquette primes habitat durable	cahier méthodologique, cahier technique

	Cadre Stratégique Ecoquartiers de la Ville de Lille	Charte des écoquartiers de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)
Démarche	Elaboration par le Comité d'Acteurs Ecoquartiers lors de 12 ateliers thématiques (2007) 2 assemblées plénières (février et décembre 2007) une visite des sites du Grand Projet Urbain (octobre 2006) conférence sur la déconstruction (avril 2007) conférence sur les écoquartiers (juin 2008)	Processus de concertation engagé avec les 85 communes (fin 2007) et concertation auprès des acteurs de l'aménagement en 2008 et 2009 Organisation de séminaires Constitution d'un comité de rédaction s'appuyant sur les apports d'un groupe de travail élargi et des concertations menées Vote de la charte le 2 avril 2010
Cibles	• élus, • maîtres d'ouvrage, • maîtres d'œuvre, • services municipaux, • comité d'acteurs écoquartiers, • urbanistes, • architectes, • citoyens, • associations, • etc.	• 85 communes de LMCU, • élus communautaires, • maires, • services communautaires, • services municipaux, • experts, • acteurs de l'aménagement (SAEM), • promoteurs, • bailleurs, • maîtres d'œuvre
Dispositifs d'accompagnement	Primes habitat durable	• missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, • études spécifiques, • mobilisation des aides communautaires à l'habitat durable, • co-financement d'investissements expérimentaux, • évaluation de l'atteinte des objectifs de développement durable contractualisés
Exemples d'écoquartiers	• Rives de la Haute Deûle (Lille / Lomme) • Fives Cail Babcock (Lille / Hellemmes) • Porte de Valenciennes • Arras Europe • Etc.	• Site de l'Union (Roubaix, Tourcoing, Wattrelos) • Le Nouveau Mons (Mons-en-Baroeul) • Les Trois Ponts (Roubaix) • Tournebride (Lomme / Capinghem) • Etc.
Evaluation	• Réunion du comité urbain de suivi en plénière une fois par an • Réactualisation du document tous les 2 - 3 ans • Tableau de bord de suivi des projets	• Instance de suivi et d'évaluation • Réactualisation du document

Un écoquartier qu'est-ce que c'est ?

L'ENVIRONNEMENT

Les espaces naturels préexistants sont protégés pour favoriser la biodiversité, y compris certaines surfaces maraîchères. Un maillage vert (jardins publics et privés, trottoirs, murs, toitures...) parcourt le quartier. Les sources de pollution sont limitées et contrôlées, tout comme les champs électromagnétiques.

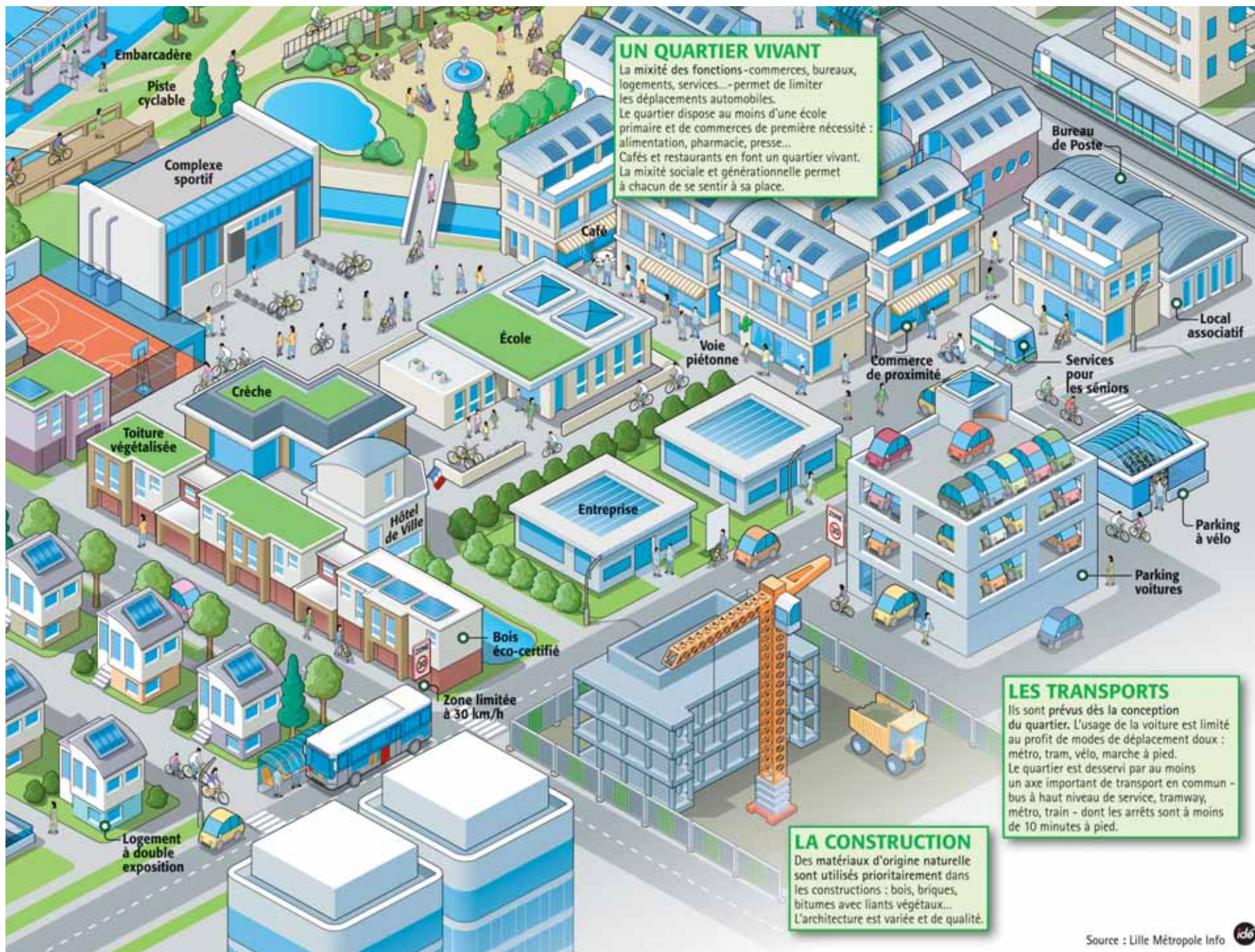
L'EAU

La consommation d'eau est réduite grâce à des installations économiques et des dispositifs de récupération d'eau de pluie. Le risque d'inondation est minimisé : infiltration dans le sol, aménagement de noues, de bassins paysagers et de canaux. L'eau est omniprésente dans la ville et règle la température ambiante.



L'ÉNERGIE

Les bâtiments sont construits de façon à consommer le moins d'énergie possible. Les énergies renouvelables sont favorisées : solaire, géothermie...



UN QUARTIER VIVANT

La mixité des fonctions—commerces, bureaux, logements, services...—permet de limiter les déplacements automobiles.
Le quartier dispose au moins d'une école primaire et de commerces de première nécessité : alimentation, pharmacie, presse...
Cafés et restaurants en font un quartier vivant.
La mixité sociale et générationnelle permet à chacun de se sentir à sa place.

LES TRANSPORTS

Ils sont prévus dès la conception du quartier. L'usage de la voiture est limité au profit de modes de déplacement doux : métro, tram, vélo, marche à pied.
Le quartier est desservi par au moins un axe important de transport en commun : bus à haut niveau de service, tramway, métro, train — dont les arrêts sont à moins de 10 minutes à pied.

LA CONSTRUCTION

Des matériaux d'origine naturelle sont utilisés prioritairement dans les constructions : bois, briques, bitumes avec liants végétaux...
L'architecture est variée et de qualité.





> axe 1
savoirs
et
savoir-
faire

Thème 01

> Développement économique et économie solidaire

Concilier développement économique et économie solidaire

Le contexte

Concilier le progrès économique et le progrès social solidaires, accompagner leur développement afin qu'ils soient créateurs de richesses équilibrées sur le territoire, d'emplois facilitateurs d'insertion sociale, culturelle et professionnelle, qu'ils soient plus respectueux de l'environnement... Voilà les premiers enjeux de la Ville de Lille.

Pour ce faire, elle dispose de deux plans d'actions locaux, celui du Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PLDESS) et celui du Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLDCAS). De plus, la Ville est dotée d'une Maison de l'Emploi (MDE) et d'un Plan Local d'Insertion Emploi (PLIE) à même de favoriser l'emploi durable dans l'écoconstruction et dans tous les emplois connexes trouvant place dans ces écoquartiers. Grâce à ces outils, la Ville poursuit son essor économique. Pour renforcer son attractivité, elle compte également sur les initiatives de proximité autant que sur les pôles d'excellence économique tels qu'Euralille, dédié au tertiaire, Eurasanté, spécialisé dans le domaine de la santé, et tout dernièrement Euratechnologies qui accueille des entreprises productrices et utilisatrices de nouvelles technologies.



En pratique...

• La Ressourcerie, une seconde vie pour nos déchets

La Ressourcerie est un lieu innovant où des objets collectés à partir des déchets ménagers, des encombrants ou de matériaux divers sont vendus après avoir été nettoyés et parfois réparés par ses 4 employés, également actionnaires et gestionnaires de l'activité. C'est également un lieu éducatif où les citoyens sont initiés à l'environnement, où les consommateurs apprennent les bénéfices du réemploi et les gestes qui permettent d'offrir une seconde vie aux meubles comme aux objets.

En 2007, 40 tonnes de déchets ont ainsi été recyclées par l'association La Cité du réemploi et la société coopérative Objets du Hasard. L'objectif est désormais de porter le réemploi des objets à 1% des déchets de l'agglomération, soit l'équivalent de 1 300 tonnes/an.

Pour en savoir plus : www.objetsduhasard.com

Nos principes d'actions

- Repérer, accueillir et soutenir toutes les actions ou nouveaux concepts commerciaux écoresponsables dans le secteur de l'économie sociale et solidaire
- Aider et accompagner les initiatives de proximité en systématisant les études de faisabilité technique et d'évaluation des coûts liés à l'implantation d'activités de développement économique et solidaire
- Conforter les actions et aides financières de la Plate-forme d'Initiatives Locales « Initiative Clé »
- Préserver, renforcer et dynamiser le commerce, les services et les structures de loisirs dans les quartiers tout autant que les pôles d'excellence économique en cœur de ville
- Favoriser l'emploi durable et d'insertion par la mise en place de chantiers d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et par l'intégration systématique des habitants des quartiers à hauteur de 5% minimum dans tous les projets de construction inscrits dans la Charte Clause d'Insertion s'appliquant sur le territoire du Grand Projet Urbain
- Elaborer pour chaque écoquartier un cahier des charges de clauses sociales pour l'emploi au même titre que le cahier des charges architecturales, urbaines et environnementales





• Un service solidaire d'autopartage : Lilas

La Ville de Lille a lancé avec Lilas, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, un service d'autopartage, en partenariat avec des industriels des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Ses objectifs, entre autres, sont de préserver l'environnement en offrant une alternative complémentaire aux transports en commun et aux modes doux non motorisés, d'offrir un accès à la voiture aux particuliers, aussi bien qu'aux associations, entreprises ou administrations.

Ce service en libre-service est disponible sur réservation, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à partir de 13 stations réparties sur la métropole (Mairie de Lille, Gare Lille Flandres, Place Rihour, Sébastopol, Wazemmes, Place du Maréchal Leclerc, Boutique Lilas du Boulevard de la Liberté, etc.).

Pour en savoir plus : www.lilas-autopartage.com

• L'insertion par l'emploi dans les projets de construction

Le projet Euratechnologies et des Rives de la Haute Deûle, situé dans le quartier des Bois-Blancs, est l'un des 5 pôles d'excellence que compte Lille. Il concilie un double objectif de développement économique et de renouvellement urbain par l'habitat. En effet, les deux éléments principaux du projet sont l'aménagement dans les murs de l'ancienne filature Le Blan-Lafont d'un centre d'activités dédié aux nouvelles technologies, et la création d'un nouveau parc urbain. Sur ce site de 100 ha de friches industrielles, dont la moitié est consacrée à l'habitat et l'autre moitié aux activités, l'ambition de Haute Qualité Environnementale se veut socialement exemplaire. Le programme de réhabilitation et de construction de logements des Rives de la Haute Deûle, sorti de terre fin 2009, intègre 7% d'emplois d'insertion. Déjà, une cinquantaine d'entreprises de toutes tailles, et un millier de salariés, ont emménagé dès 2008 dans les 22 000 m² des usines réhabilitées Le Blan-Lafont.

Pour en savoir plus : www.euratechnologies-mag.com, <http://gpu.mairie-lille.fr>



> Filières et métiers du développement durable

Développement durable : de nouveaux métiers et filières pour demain

Le contexte

L'aménagement urbain, et plus particulièrement la rénovation de l'habitat, demande de nouveaux savoirs et savoir-faire pour la mise en œuvre opérationnelle et technique du développement durable. La Ville, en multipliant ses projets urbains durables et en exigeant des critères de qualité environnementale parfois plus stricts que les réglementations en vigueur ne le prévoient, incite les professionnels à se former pour qu'ils offrent sur le marché de nouvelles compétences environnementales et qualitatives ainsi que des matériaux plus sains et moins coûteux. La Ville a l'ambition de devenir un pôle d'excellence des métiers du développement durable. Elle encourage également les particuliers à changer leur mentalité et à acquérir de nouveaux réflexes de consommation maîtrisée, donc plus économes.

Nos principes d'actions

- Soutenir l'émergence de filières professionnelles capables de répondre aux objectifs de développement urbain durable, promouvoir les nouveaux métiers de la construction de l'habitat durable et de la réhabilitation de l'ancien, et l'ingénierie
- Former les professionnels du bâtiment afin qu'ils acquièrent des compétences particulières notamment en matière d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, ...), d'isolation par l'extérieur, d'emploi de matériaux sains, de gestion des eaux de pluie (récupération, toitures végétalisées), etc.
- Renforcer les partenariats de la Ville de Lille en vue de développer ces formations (Lille Métropole Communauté Urbaine, chambres consulaires, Fédération Française du Bâtiment, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, Société Coopérative de Production du Bâtiment et des Travaux Publics, Création Développement en Ecoentreprises)
- Mener des chantiers école prenant en compte le développement durable
- Inciter les particuliers à la rénovation thermique et environnementale de leur logement par le biais du dispositif OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et les accompagner dans le montage et le suivi de leur projet
- Sensibiliser le grand public et les professionnels au développement durable grâce à l'organisation d'événements thématiques
- Accompagner les promoteurs et les bailleurs sociaux dans leurs projets de façon à soutenir la demande auprès des entreprises



En pratique...



- **La Maison de l'Habitat Durable : vitrine du développement durable**

En cours de construction, à côté de la mairie de quartier de Wazemmes, dans les anciens locaux de la Halle aux pigeons, la Maison de l'Habitat Durable devrait voir le jour au deuxième semestre 2012.

Destiné à sensibiliser le grand public, les institutionnels, les bailleurs et promoteurs ainsi que les professionnels du bâtiment à la démarche de développement durable dans l'habitat, ce lieu permettra également de les informer sur ses modalités techniques, financières et organisationnelles mais aussi de les former. Vitrine pédagogique, la Maison de l'Habitat Durable proposera aussi des animations (logement virtuel), des démonstrations de matériels, des ateliers pratiques, des expositions et des conférences, de la documentation, etc.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



- **Un nouveau pôle de compétences, celui de l'écornovation de logements**

Ambitionnant de créer un nouveau pôle de compétences en écornovation d'habitat sur la Métropole Lilloise, en partenariat avec la Chambre des métiers, LMCU, le CD2E (Création Développement d'Ecoentreprises), la Ville de Lille a mis en place de novembre 2009 à juin 2010 une formation des artisans et des PME du BTP à l'écornovation et plus particulièrement la performance énergétique. Elle doit également préparer et organiser le transfert de compétences des intervenants vers les centres de formation locaux, aider à la formation du personnel formateur, encourager la création de réseaux entre corps d'état qui coordonneront et mutualiseront leurs moyens et compétences sur ces opérations.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

- **Plan d'actions sur l'impact des décisions du Grenelle de l'Environnement dans les métiers du bâtiment**

La Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières mène un plan d'actions [2009-2012] opérationnel sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine. Le plan d'actions vise :

- 1) à accompagner sur le territoire de LMCU les évolutions liées aux décisions du Grenelle de l'Environnement impactant les marchés et les métiers du bâtiment ;
- 2) à mobiliser tous les acteurs susceptibles de contribuer à cet accompagnement (représentants des branches professionnelles, organismes de formation, institutions concernées, collectivités locales et territoriales, organismes d'insertion, entreprises, etc) ;
- 3) à mettre en œuvre toute action permettant de sensibiliser, d'informer, de former pour répondre aux enjeux liés à l'évolution des métiers.

Pour en savoir plus : www.mde-lille.fr

Thème 03

> Performance globale

Aborder les projets d'urbanisme sous l'angle de la performance globale

Le contexte

Pour la Ville de Lille, la démarche « écoquartiers » sur son territoire n'est pertinente que dans la mesure où chaque projet d'urbanisme durable est pensé, conçu dans sa globalité, rationalisé. Cela signifie qu'en plus des investissements qu'il demande, le programme doit prendre en compte la notion d'économie d'usages et d'échelles, donc les bénéfices que les habitants tireront d'un plus grand confort de leur logement. Dans ce but, la Ville exige de la part de tous les acteurs impliqués d'avoir une vision globale du programme. Elle les accompagne dès la phase de conception et les amène à réfléchir de façon transversale au sein d'une équipe pluridisciplinaire, à trouver des solutions concrètes qui, par exemple, permettront de réduire les consommations énergétiques, d'améliorer le confort thermique, d'optimiser la gestion des ressources naturelles (déchets, eau, etc.), de maîtriser les loyers... Et ainsi d'accroître la satisfaction de l'habitant.

Nos principes d'actions

- Identifier nos exigences en matière de développement durable et de coût global par opération, dès sa phase de conception
- Intégrer à notre réflexion l'Analyse du Cycle de Vie, soit le devenir du bâtiment jusqu'à prévoir son fonctionnement en distinguant la théorie de l'usage pratique, son entretien (espaces intérieurs/extérieurs), sa maintenance, sa réhabilitation ou sa déconstruction en fin de vie, puis la dépollution du site et enfin sa remise en état
- Anticiper les usages et les coûts de fonctionnement des bâtiments pour instaurer un dialogue constructif entre bailleurs et associations de locataires, notamment sur la révision des loyers au prorata des consommations
- Etablir un cahier des charges précis, avec et à destination des bailleurs et promoteurs, en amont de chaque construction ou rénovation de bâtiment, dans le but de calculer au plus juste son plan global de financement
- Avoir un plan de financement global du projet intégrant dès l'amont les subventions mises en place pour pallier d'éventuels surcoûts d'investissement, en contrepartie de performances environnementales accrues (écoconditionnalité des aides)
- Optimiser l'approche HQE (Haute Qualité Environnementale) du bâtiment construit ou rénové en exigeant des garanties de résultats en termes de performances énergétiques et d'isolation thermique, des études thermiques



En pratique...



• Des rénovations maîtrisées

La Ville de Lille et le bailleur social Vilogia ont conjointement défini un cahier des charges pour une réhabilitation durable de la résidence Seine-Loire-Garonne, immeuble de 157 logements locatifs sociaux situé à Lille Sud. Ainsi, la réhabilitation ne devra pas dépasser 28 000 € par logement et devra conserver entières ses qualités techniques au minimum durant 15 ans. Les travaux consisteront en la réfection et l'isolation des toitures, le remplacement des châssis par du double vitrage, l'isolation thermique des logements par l'extérieur qui diminuera à terme les charges locatives de 17%, l'étanchéité des balcons des 4 étages de l'immeuble, la pose d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable, le remplacement des éviers et la pose d'équipements hydro-économes, la rénovation du hall d'entrée par la pose d'un éclairage économe déclenché par un détecteur de présence, enfin la condamnation des vide-ordures suivie de la mise en place du tri sélectif. La réhabilitation permettra d'atteindre une consommation d'énergie primaire du bâtiment de 121 kWh/m²/an, contre 260 kWh/m²/an initialement (consommations énergétiques réduites de 50%).

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>



Lille Métropole Habitat a mené une expérience similaire dans le quartier de Moulins.

Avec une réhabilitation de près de 26 000€/logt, les travaux portent essentiellement sur :

- la réfection des toitures (et de leur isolation) avec installation de panneaux photovoltaïques,
- le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures (en simple vitrage et de grandes dimensions par des doubles vitrages peu émissifs),
- le remplacement de la VMC par une VMC Hygro B,
- la réfection des installations électriques,
- le remplacement des radiateurs,
- la réfection des parties communes.

Le Diagnostic de Performance Energétique réalisé sur le bâtiment le classe en classe D avant les travaux avec une consommation annuelle de 198 kWh/m², puis en classe C à 146 kWh/m² après les travaux, soit une baisse de 26% des dépenses énergétiques. L'installation de panneaux photovoltaïques permettra une production de 30 400 kWh/an environ. L'économie de chauffage est estimée à 180€/logement/an.

La revente à EDF de l'électricité produite par photovoltaïque devrait générer une recette de 18 000€ annuelle. Lille Métropole Habitat envisage d'en consacrer un tiers à la baisse des charges locatives soit environ 60 € par locataire.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>



• Un bâtiment municipal à énergie positive en ossature bois

Il va être construit rue de Philadelphie (quartier de Fives) pour accueillir le service des Parcs et Jardins. Afin d'atteindre ce bilan énergétique positif, le bâtiment sera compact, la récupération des apports solaires et la production d'énergie seront optimisées : conception bioclimatique, puits de lumière, production de chaleur par pompe à chaleur air/eau, grande inertie thermique des parois, production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires thermiques (8m²), production d'électricité par capteurs photovoltaïques (100 m² minimum). Parallèlement, les consommations d'énergie seront réduites au maximum : éclairages à détecteurs de présence variant en fonction de l'éclairage naturel, ventilation double flux avec récupération des calories, régulation de la température par sondes, équipements économes...

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

Thème 04

> Management de projet *Valoriser le bon sens et les acquis de l'expérience*

Le contexte

La réussite d'une opération d'urbanisme durable dépend évidemment de la qualité de la construction ou de la réhabilitation, du niveau de confort et d'équipement. Elle dépend également du savoir-faire des intervenants mobilisés, de l'adéquation de leurs compétences, de l'efficacité des équipes et de leur capacité à travailler ensemble à chaque instant... Autant dire que la réussite d'un projet relève du bon sens. La Ville de Lille se base sur les techniques de management de projet pratiquées par toutes ses équipes, pour traduire ce bon sens. Une fois capitalisées et formalisées, les bonnes pratiques servent de préconisations pour les nouveaux projets.

Nos principes d'actions

- En phase de conception :
Inciter les maîtres d'ouvrage à concevoir leur projet d'une manière globale et cohérente, soumis à l'appréciation des élus concernés, au regard des objectifs de mixité et de performance globale établis en amont de chaque projet.
- En phase de réalisation et de bilan de chantier :
Exiger du constructeur des outils qualitatifs tels qu'un bilan général de l'opération un an après sa réception ou un carnet de vie du bâtiment, afin de permettre aux usagers la maîtrise des équipements performants installés et de les sensibiliser aux gestes économes.
Échanger entre constructeur, gestionnaires et Collectivité dans une optique d'harmonisation et d'amélioration constante des opérations.
- Et aussi...
Aller plus loin encore en initiant l'élaboration d'un Référentiel Technique et Environnemental applicable à l'ensemble des programmes de construction ou de réhabilitation d'équipements municipaux.



En pratique...

- **Accompagner la réhabilitation durable de l'habitat**

A Lille, plus de la moitié des logements privés ont été construits avant 1948. La rénovation de ce parc ancien constitue pour la Ville une priorité, au même titre que la construction de logements neufs. Si les propriétaires privés de ce parc ancien sont sensibilisés à la nécessité de réhabiliter leurs logements pour de meilleures performances thermiques avec une amélioration du confort et une baisse des charges, ils ne savent pas toujours de quelle manière mener un chantier de réhabilitation. La Ville de Lille a donc lancé avec un bureau d'études spécialiste du thermique et de l'environnemental, Solener, un référentiel et un guide pratique à destination des propriétaires, pour que chacun puisse élaborer son programme de travaux dans l'ancien avec la connaissance des bonnes pratiques.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

- **...Suivre et évaluer en même temps**

En parallèle, la Ville a initié une démarche de suivi et d'évaluation du développement durable portant sur 40 projets d'équipements, de logements et d'aménagements répartis sur l'ensemble du territoire lillois : quartier des Bois-Blancs, cœur historique de Wazemmes, complexe sportif du Faubourg de Béthune, centres sociaux de l'Arbrisseau et de Lazarre-Garreau, serres municipales, salle polyvalente de Lille Sud, etc.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>



De l'annonce au bâtiment achevé : pourquoi est-ce si long ?

De l'idée à la réalisation d'un nouvel équipement, le temps semble long : quatre ans au moins. Il faut franchir de nombreuses étapes indispensables. Lesquelles ? Prenons l'exemple d'un centre social.

1 L'idée du projet

Locaux trop petits, trop vieux ou inadaptés à de nouvelles activités... Les utilisateurs du centre social n'en sont plus satisfaits. Ils le font savoir à leurs élus de quartier, qui en discutent avec le maire et ses adjoints.

2 La faisabilité du projet

Les services de la ville étudient s'il est nécessaire et possible de construire un nouveau centre social.

3 Le programme

Les élus décident de la construction d'un nouveau centre social. Les grands axes du projet sont définis par les programmistes municipaux. Ils vont voir les usagers et associations pour connaître leurs besoins. Quelle sera la taille de la salle ? Qu'y fera-t-on ? Combien coûtera-t-elle ? Les réponses à toutes ces questions constituent le programme.

4 La conception du projet

Il faut choisir un maître d'œuvre (une équipe pluridisciplinaire dirigée par un architecte). Les architectes envoient leur "book", des exemples de leurs réalisations passées. Plusieurs équipes sont choisies par un jury composé notamment d'élus et de techniciens. On demande à chacune d'imaginer le futur centre social : c'est l'esquisse ou avant-projet sommaire. A partir de ces documents, le jury choisit le maître d'œuvre. Ce choix doit être confirmé par un vote en conseil municipal. Entre l'annonce du centre social et la désignation du titulaire, il peut s'écouler plus d'un an.

8 La livraison du centre social

A la fin des travaux, la ville vérifie elle aussi que le projet, le budget et les délais ont été respectés. Puis elle réceptionne le chantier : la ville devient alors responsable du bâtiment et de son entretien.

7 Les travaux

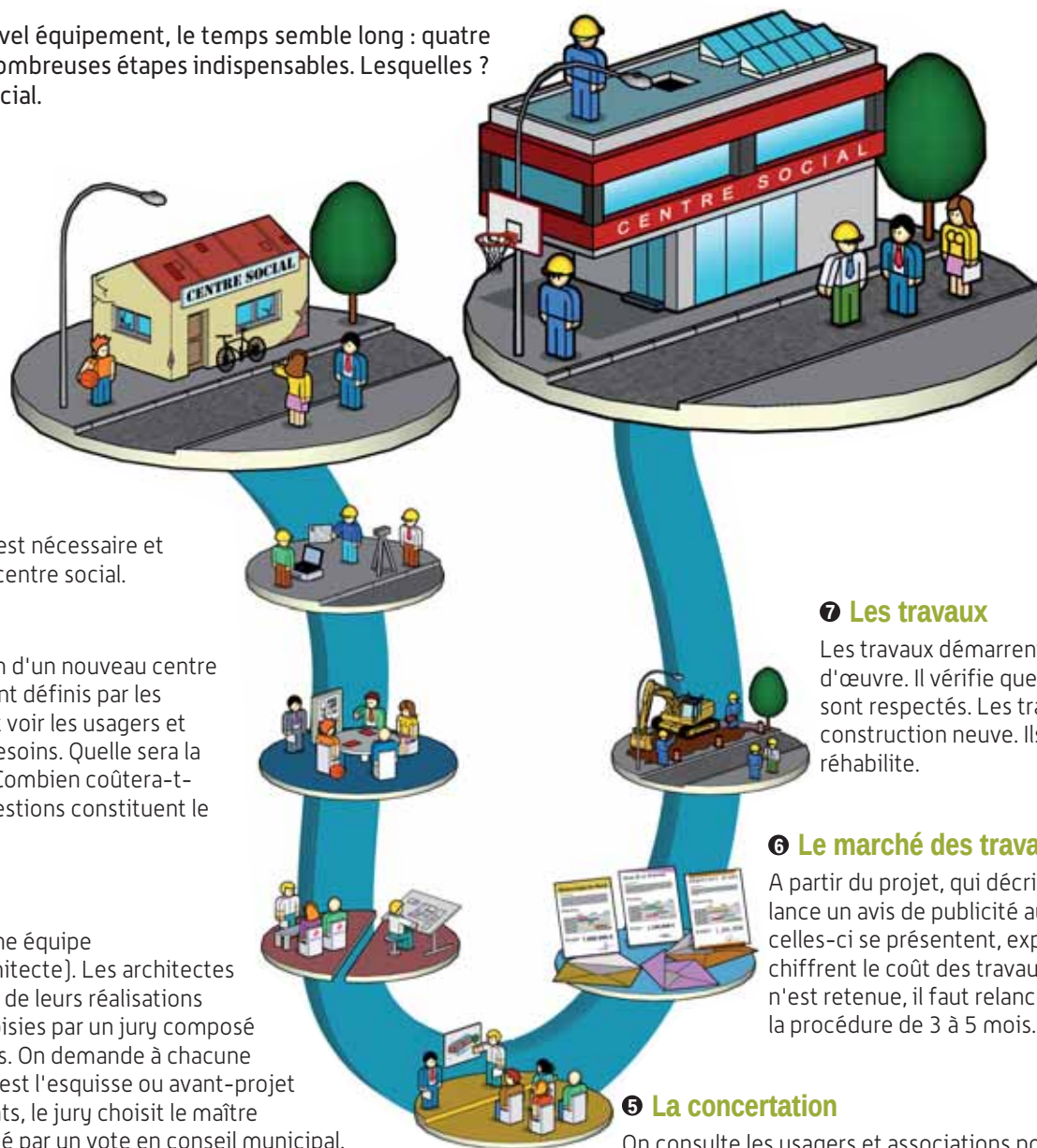
Les travaux démarrent, sous le contrôle du maître d'œuvre. Il vérifie que le projet, le budget et les délais sont respectés. Les travaux vont assez vite pour une construction neuve. Ils sont plus longs quand on réhabilite.

6 Le marché des travaux

A partir du projet, qui décrit en détail le futur bâtiment, on lance un avis de publicité auprès des entreprises. Par écrit, celles-ci se présentent, expliquent leur méthode de travail, chiffrent le coût des travaux. Parfois, aucune entreprise n'est retenue, il faut relancer l'avis de publicité. Cela rallonge la procédure de 3 à 5 mois.

5 La concertation

On consulte les usagers et associations pour connaître leur avis sur l'avant-projet sommaire. L'architecte apporte des modifications, jusqu'à la présentation de l'avant-projet définitif. Les élus l'approuvent par un vote.







> axe 2 usages et usagers

Thème 05

> Mixité intergénérationnelle et sociale dans la politique de l'habitat

La mixité sociale : gage de mieux vivre



En pratique...



Le contexte

L'action de la Ville de Lille se construit depuis des années autour d'une idée majeure, à la fois simple dans son concept et complexe dans sa pratique : « Vivre Ensemble ».

Pour ce faire, elle s'emploie à favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle par exemple en facilitant l'accès au logement social, en incluant dans les quartiers les plus attractifs de la ville des foyers modestes, en diversifiant l'offre de logement (accession sociale ou maîtrisée, locatif social, collectif, individuel, etc.), en imaginant un urbanisme innovant et qui respecte les contraintes environnementales.

Parallèlement, la Ville intervient en direction des habitants en rendant accessible la démarche de développement durable aux usagers à l'intérieur des logements, en les sensibilisant aussi bien sur les nouveaux équipements que sur les énergies renouvelables et en les informant sur les économies d'eau et d'énergie qu'ils peuvent réaliser afin de lutter contre la précarité énergétique.

• Des quartiers où il fait bon vivre

Plusieurs projets vont développer de l'habitat intergénérationnel.

Une opération immobilière d'accession à la propriété à prix très abordable à Lille Sud, Carré Orchestra, a permis d'attirer des jeunes couples actifs en recherche d'une première acquisition en appartement, des ménages plus âgés avec des enfants qui sont intéressés par une maison individuelle en centre-ville à un prix très abordable.

Dans cette opération, un local pour personnes âgées est prévu en pied d'immeubles sur la rue principale. En face, la Ville, en lien avec le bailleur LMH, travaille à un projet d'habitat collectif adapté à un public de personnes âgées.

La Ville réfléchit également, en lien avec les bailleurs sociaux et les promoteurs, à la réalisation de lieux de convivialité soit sous forme de locaux collectifs partagés soit sous forme d'espaces extérieurs propices à la rencontre et au partage entre habitants voisins.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>

Nos principes d'actions

- Amener la mixité sociale et intergénérationnelle à l'échelle du bâtiment et du quartier par le rééquilibrage de certains secteurs inscrits dans le Grand Projet Urbain, en exigeant pour chaque nouvelle opération 30% de logements sociaux et 25% de logements de grandes tailles (T4 et plus)
- Favoriser les espaces partagés, les services de proximité et la solidarité en intégrant dans chaque quartier logements, bureaux, équipements publics, espaces de vie et de rencontres, commerces, espaces verts, etc.
- Favoriser les conditions de mise en œuvre de la mixité sociale par la diversification des logements : collectifs et individuels, privés et publics, en accession à la propriété et en location classique et sociale. Mixité qui s'entend également en matière de taille et de typologie de logements afin d'assurer un parcours résidentiel satisfaisant pour tous les habitants

• Reconquête de la friche Frémy Courbet à Fives

Les rues Frémy et du Jambon, bientôt requalifiées, accueilleront 130 logements construits autour d'un îlot végétalisé constitué d'un square et d'une placette publique. Cette opération exemplaire, portée par Pierres et Territoires de France, respectera des principes de densité et de mixité sociale, urbaine et architecturale.

Elle sera réalisée par différents bailleurs et promoteurs tels que Lille Métropole Habitat (LMH), la Foncière Logement et Pierres et Territoires de France. Elle offrira une large gamme de produits : des logements collectifs, intermédiaires et individuels, du T1 au T5, en location ou en accession à la propriété. Ce site s'inscrira également dans une démarche de développement durable et de maîtrise des charges grâce à des toitures végétalisées, des noues permettant la ré-infiltration de l'eau dans le sol, des chaudières collectives au gaz à haut rendement avec compteurs individuels associés à des panneaux solaires thermiques qui assureront 40 % des besoins énergétiques.

Dernière innovation, les logements collectifs intermédiaires, certifiés « Habitat et Environnement », feront l'objet d'une conception bioclimatique présentant des performances énergétiques inférieures de 30% par rapport à la Réglementation Thermique (RT 2005).

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>



> Implication des habitants

L'implication des habitants, un principe actif du développement durable

Le contexte

La Ville s'engage au quotidien à respecter l'un des principes fondamentaux du développement durable, à savoir la concertation, la participation, l'implication des habitants dans la transformation de leur quartier et de leur logement, autrement dit dans l'amélioration de leur cadre de vie. Chaque projet urbain est l'occasion d'échanges mobilisateurs.

Il est nécessaire de les sensibiliser d'une part au développement durable afin d'inciter les initiatives en matière d'énergies renouvelables, d'autre part pour leur apprendre les « bons gestes » quotidiens, garants d'économies d'eau et d'énergie, de loyers maîtrisés et de réduction de charges.

A cet effet, la Ville met à leur disposition de nombreux outils participatifs et pédagogiques (conseils de quartiers, instances de démocratie participative, guide de l'habitant, etc.) et organise une multitude d'événements. Parmi eux, entre autres, on compte le colloque européen sur la Ville Durable de mai 2006 et l'opération nationale de sensibilisation « Vivre les Villes » sur le thème du développement durable de juin 2008, des visites d'opérations inscrites dans le cadre du Grand Projet Urbain lillois, les conférences locales sur les écoquartiers, des expositions, des réunions publiques, le Forum Habitat Durable...



En pratique...

• Associer les habitants : gage de succès dans le temps

En 2008, la Ville a signé une charte de « Gestion Urbaine de Proximité » [GUP] en concertation avec les habitants des quartiers concernés par un projet urbain et en lien avec les institutions et services partenaires (services techniques de la Ville, Police, Lille Métropole Communauté Urbaine, bailleurs, etc.). Cette charte vise à associer les habitants tout au long du projet via des réunions publiques, des réunions de chantiers ou encore des bulletins d'information. Elle permettra notamment à la Ville d'apporter une réponse rapide aux dysfonctionnements constatés par les habitants et d'améliorer concrètement et durablement leur cadre de vie en agissant sur la gêne occasionnée par les travaux par exemple, mais aussi sur la propreté, l'entretien des espaces verts, la collecte des ordures ménagères, l'éclairage public, le bruit, la sécurité...

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr
et <http://gpu.mairie-lille.fr>



Nos principes d'actions

- Concerter les habitants dès la définition des projets de logements, d'aménagement et de résidentialisation dans le but de les associer à la production du projet
- Faciliter l'appropriation culturelle de l'écoquartier en informant les différents publics sur les problématiques en lien avec le développement durable et les transformations urbaines : le transport comme solution alternative à la voiture, la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, l'entretien des espaces verts...
- Impliquer concrètement les usagers pour l'amélioration de leur cadre de vie en favorisant les chantiers école, la réalisation d'entretiens courants (peintures, etc.)
- Systématiser auprès des promoteurs et des bailleurs les clauses de contrat d'insertion locale aidant à la réinsertion et à la formation de populations sans emploi



- **Le Square Bardou, du sur mesure pour les habitants**

Dans le cadre de sa politique de création des parcs et jardins, la Ville a aménagé en 2008 dans le quartier de Lille Sud, le Square Bardou, nouvel espace vert de détente et de loisirs de 5000 m².

Les habitants du quartier ont été consultés à l'occasion de réunions publiques, dès sa phase de conception. La consultation, après un diagnostic en marchant, a abouti à l'intégration au parc de 2 ouvertures, d'un boulodrome, de tables de pique-nique et de jeux en bois pour les enfants.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr, <http://gpu.mairie-lille.fr>



> Habitat durable

Des aides financières pour inciter au développement durable

Le contexte

Dans la construction d'un écoquartier, outre la performance des bâtiments, le confort de vie des habitants, la qualité architecturale et la qualité environnementale sont primordiaux. Des équipements de qualité (chauffage, ventilation, isolation, double vitrage...) ainsi que des appareils économes, contribuent à l'optimisation de la gestion des ressources naturelles, à la réduction des charges et donc au maintien de loyers à coût maîtrisé. La maîtrise du couple loyer et charges est essentielle.

Afin de garantir cette performance sur l'ensemble de ses programmes d'habitat, la Ville accompagne financièrement et techniquement les Lillois, les bailleurs sociaux et les promoteurs privés qui inscrivent leur action dans une démarche de qualité environnementale. Et ce tant en construction qu'en réhabilitation.

En effet, le parc immobilier de la Ville de Lille est essentiellement concentré en milieu urbain et compte environ 80 % de logements anciens - c'est-à-dire datant d'avant 1948 - qui ne répondent pas aux performances énergétiques, ni aux critères de développement durable exigés par la Ville.

Les dépenses d'eau et d'énergie pèsent de plus en plus lourdement sur le budget des familles, souvent dans l'incapacité d'entretenir, d'améliorer ou encore de rénover leur logement, d'acquiescer des équipements économes, synonymes de meilleure maîtrise des charges.

Agir en faveur d'une ville durable, solidaire et ouverte à tous, c'est donc l'un des enjeux que s'est fixé la municipalité qui travaille à soutenir financièrement les propriétaires privés dans leurs projets de rénovation durable de l'habitat et en particulier les projets tournés vers l'isolation, la lutte contre l'insalubrité, le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie, la végétalisation des façades et des toitures, le ravalement de façade, la récupération des eaux pluviales, etc.

Nos principes d'actions

- Développer une ingénierie financière pour la recherche de subventions : Europe, Etat, Région, Département, ADEME, Agence de l'eau, etc.
- Mobiliser les financements, notamment ceux attribués à l'amélioration des performances énergétiques du parc ancien en sollicitant les aides communautaires ainsi que celles de l'ADEME, de la Région Nord-Pas de Calais ou encore de l'ANAH.
- Améliorer l'information sur les aides financières mobilisables, notamment par le biais de la future Maison de l'Habitat Durable.
- Inciter fortement à la production de logements durables via une écoconditionnalité de toutes les aides de la Ville.
- Systématiser l'information des habitants par la diffusion de supports d'information technique dès l'entrée dans le logement.
- Faciliter l'appropriation de nouveaux équipements économes ; inciter les échanges entre anciens et nouveaux habitants afin d'éduquer ces derniers aux « bons gestes » permettant la réalisation d'économies d'eau et d'énergie et donc la maîtrise de leurs charges.
- Les aider à acquiescer des appareils économes, des matériaux sains ou à investir dans des technologies alternatives plus performantes, par le biais de micro crédits ou de primes à l'habitat. Afin de faciliter encore plus les démarches d'investissement, ces dernières sont susceptibles d'évoluer vers un système de chèques directement utilisables auprès des installateurs et fournisseurs.
- Evaluer et intégrer les effets et les résultats de l'appropriation de l'écohabitat par les habitants (en lien avec les modes de vie)



En pratique...

• Des aides à la construction de logements sociaux et en accession aidée à la propriété

Ces aides sont attribuées à condition :

- de tendre vers des Bâtiments Basse Consommation (BBC) soit une consommation d'énergie primaire de 65 kWh/m²/an,
- de produire des logements familiaux (30% de T4 minimum dont 10% de T5),
- que le programme comprenne a minima 25% de logements locatifs très sociaux (PLAI).

Elles sont de 4 000€/logt en locatif social classique (type PLUS) et en accession maîtrisée à la propriété. Elles vont jusqu'à 7 000€/logt pour le logement très social en locatif (type PLAI) et en accession à la propriété.

Depuis le début du mandat, plus de 2 millions d'euros ont été attribués, permettant ainsi la production de logements accessibles aux personnes à ressources modestes et la minoration des charges.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

Les aides de la Ville de Lille sont croisées avec les aides mises en place par d'autres collectivités locales : Lille Métropole Communauté Urbaine va mettre en œuvre un nouveau dispositif d'aides dès 2010 avec des aides de 2 000 à 4 000€/logt suivant un nombre de critères que l'opération intègre, le niveau BBC étant de toute façon obligatoire dans la construction neuve.

Le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais accompagne financièrement les opérations immobilières sociales situées dans les secteurs en rénovation urbaine. Des subventions sont ainsi octroyées pour les constructions neuves labellisées Haute Performance Énergétique 2005 (HPE), Très Haute Performance Énergétique 2005 (THPE) et Effinergie-Bâtiment Basse Consommation. Des subventions sont également prévues pour les chantiers de réhabilitation labellisés Habitat Patrimoine et Environnement. Dans les secteurs en renouvellement urbain, les bâtiments réhabilités peuvent également bénéficier d'une aide complémentaire de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Pour en savoir plus : www.nordpasdecalais.fr

• Des aides à la rénovation des logements pour les bailleurs et les particuliers

La Ville verse des subventions aux propriétaires occupants à ressources moyennes ou modestes (sous condition de ressources) et aux bailleurs (sous condition de loyer modéré) qui réhabilitent leur logement. Ces aides sont allouées sous conditions de performances énergétiques et de réalisation de bouquets de travaux logiques privilégiant la qualité de l'enveloppe avant les équipements énergétiques. Ces aides financières octroyées par la Ville de Lille viennent en complément de celles de l'État, de la Région, de l'ADEME et de la Communauté Urbaine. Destinées à la rénovation durable et à la lutte contre l'insalubrité de l'habitat, elles sont au nombre de 7. Elles concernent ainsi de façon générale les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), et de manière plus particulière les travaux de mise aux normes des logements insalubres, d'isolation, de ravalement et de végétalisation des façades (et prochainement au verdissement des toitures), d'installation d'énergies solaires et enfin de récupération des eaux de pluie. Depuis 2004, plus de 850 000 € ont été attribués et 175 000 € depuis le début du mandat. Un guide des éco-rénovations à destination des propriétaires privés est en préparation.

Editée pour la première fois en octobre 2008, la plaquette « Primes habitat durable » informe les propriétaires, occupants ou bailleurs, sur les possibilités d'aides pour leur projet.

* La plaquette est disponible en Mairie de Lille, auprès de ses partenaires financiers et téléchargeable sur le site de la Ville de Lille : www.mairie-lille.fr

• Des aides pour l'installation de panneaux solaires

La Ville de Lille subventionne le logement collectif et individuel, libre ou social, pour l'installation de trois sortes de systèmes de panneaux solaires : thermique, combiné, photovoltaïque (en complément du Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement [FRAMEE], octroyé par l'ADEME et la Région Nord Pas-de-Calais). Depuis 2007, 393,25 m² de panneaux solaires thermiques ont ainsi été installés sur 4 sites de la Ville (Alma Becquerel Colomb, Frémy Courbet, rue de Wattignies et rue Jules Vallès, soit 148 logements) et 50,68 m² de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'une réhabilitation (rue Canteleu soit 12 logements), pour une subvention totale s'élevant à 91 698 €.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



• Des incitations aux verdissements des façades et à la végétalisation des toitures

Il s'agit d'inciter les propriétaires et bailleurs à végétaliser leurs façades dans le cadre de l'opération Verdissons nos murs. Cette alternative au fleurissement classique participe à l'embellissement de la ville et à la protection de la biodiversité. Ce type d'aménagement possède également plusieurs fonctions écologiques intéressantes : la végétalisation fixe de nombreux polluants, protège des intempéries, isole et régule la température des murs, limite la consommation énergétique et permet à une faune importante de se nourrir et de s'y abriter. La Ville de Lille prend financièrement en charge la réalisation d'une fosse de plantation sur le trottoir devant la façade, après accord préalable de LMCU. Elle accompagne également au choix des plantes et reste interlocutrice pour tout conseil d'entretien. Le propriétaire prend en charge l'achat des plantes grimpantes et autres végétaux. Il assure également l'achat et la fixation du support d'accrochage de la plante (sur conseil de la Ville) et l'entretien de la fosse de plantation.

Une prime supplémentaire à la végétalisation des toitures a été mise en place en 2010.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



• Des aides pour la récupération des eaux pluviales

La Ville de Lille subventionne le logement collectif et individuel, libre ou social, pour l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie et le raccordement au réseau intérieur pour l'alimentation des sanitaires. Depuis 2009, 8 m³ ont été installés sur 2 sites (Frémy Courbet, rue de Wattignies, soit 61 logements) pour une subvention totale s'élevant à 1750 €.

12 primes récupération des eaux de pluie ont été subventionnées depuis 2007 pour un montant total de 2938 €.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



• La Maison de l'Habitat Durable, un guichet unique

Dès son ouverture prévue au deuxième semestre 2012 dans le quartier de Wazemmes, la Maison de l'Habitat Durable accueillera aussi bien les particuliers que les professionnels du bâtiment. Guichet unique, la Maison de l'Habitat Durable répondra à toutes les questions concernant l'habitat durable, le développement urbain durable et les énergies renouvelables. Et ce, tant sur les modalités techniques que financières ou organisationnelles.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

• Appel à projet régional, accompagnement au montage du dossier

En plus des aides financières proprement dites, les directions Habitat et Développement Durable de la Ville ont accompagné les bailleurs sociaux pour le montage de dossiers de candidature à l'appel à projet régional « Bâtiment de qualité environnementale et énergétique », piloté par l'ADEME et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Celui-ci concerne des bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique, des bâtiments exemplaires en matière de qualité environnementale ou des écoquartiers. L'opération Organum à Fives réalisée avec le promoteur Escout Habitat a ainsi bénéficié des aides régionales au titre de cet appel à projets.

Pour en savoir plus : <http://www.nordpasdecalais.fr>

> Exemplarité de la Ville sur ses bâtiments publics *La Ville montre l'exemple*

Le contexte

En choisissant de bâtir la « ville de demain », la Ville de Lille s'est engagée à montrer l'exemple et à agir dès à présent sur tous les projets d'équipements publics afin que ceux-ci deviennent, dans les années à venir, les meilleurs témoins d'un développement durable réussi, soucieux de préservation de l'environnement et d'une consommation énergétique maîtrisée mais aussi gage d'un mieux « Vivre Ensemble ».

C'est par le biais de ses projets publics que la Ville valorisera ses écoquartiers, qu'elle sensibilisera le grand public à sa démarche d'urbanisme durable, qu'elle impulsera l'émergence de filières et de métiers liés au développement durable.

Mis en perspective par des événements importants comme le Séminaire Ville 3000, ce travail ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec ses partenaires : professionnels du secteur de l'habitat, instances de gouvernance de la Ville Durable tel que le Comité d'Acteurs Ecoquartiers...

Nos principes d'actions

- Systématiser la réalisation d'études de faisabilité technique et financière qui donneront lieu à la définition de scénarii de construction
- Développer une pédagogie visant à valoriser la démarche d'exemplarité
- Montrer l'exemple sur tous les projets de bâtiments publics par la généralisation des panneaux solaires, la récupération de l'eau de pluie, l'installation de toitures terrasses végétalisées, le travail sur toits en pente douce et l'utilisation de l'eau à la parcelle

Parole d'élus :

Philippe Tostain

Conseiller Municipal délégué
à l'énergie et à la gestion
des bâtiments communaux



A son échelle, Lille se mobilise pour trouver des réponses aux défis posés par la raréfaction des ressources énergétiques et par les bouleversements du climat, en montrant notamment l'exemple dans ses propres équipements.

”



En pratique...

- **Centre social de l'Arbrisseau : un espace de vie fonctionnel pensé avec soin**

Le nouveau centre social de l'Arbrisseau qui sera reconstruit d'ici 2010 à l'angle des rues Vaisseau, le Vengeur et de l'Asie, dans le quartier de Lille Sud, ne ressemblera en rien à l'ancien jusqu'alors situé en rez-de-chaussée d'immeuble. Abrisé dans un bâtiment individuel et autonome, il sera plus fonctionnel grâce à des espaces dédiés aux différentes activités et aux différents publics qu'il accueille (bébés, enfants, adultes), sans pour autant cloisonner les générations. Plus spacieux que l'actuel, sa superficie sera portée de 300 à 1200 m².

Afin de faciliter l'appropriation du futur lieu et de ses nouvelles fonctionnalités par ses usagers, ceux-ci ont été associés au projet par l'équipe municipale. A leur demande, le bâtiment offrira à la vue une structure métallique symbolisant un arbre, intégrera à ses locaux un aquarium ainsi qu'une salle de jeux d'eau pour les enfants.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

et <http://gpu.mairie-lille.fr>



- **Sensibilisation et communication dans les bâtiments communaux**

Le nouveau marché de chauffage public installé dans les bâtiments communaux a été l'occasion pour la Ville de mener une campagne de communication auprès des usagers (le grand public, les scolaires, les responsables de site et les agents de la Ville) avec pour objectifs de les informer sur les équipements, de les former à leur fonctionnement, et de les amener à changer leur comportement afin que les consommations de chauffage soient mieux maîtrisées.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr





> axe 3 cadre de vie

> Offres d'équipements et de services de proximité

Créer l'équilibre entre modes de vie, habitat, équipements, services à la personne et aux entreprises

Le contexte

Les habitants aiment leur quartier et le perçoivent souvent comme dynamique lorsque celui-ci concentre à proximité équipements et services publics, commerces. Pour la Ville de Lille, il est essentiel d'équilibrer la diversité de l'offre des infrastructures et de services publics de proximité et d'en adapter sa répartition à l'échelle de chaque quartier.

Enfin, il nous faut contribuer à articuler au mieux les différents temps de nos concitoyens : celui du travail, celui du transport, du temps familial, du temps des soins aux autres, du temps du loisir, du temps de vie sociale et de participation citoyenne, du temps pour soi...

Nos principes d'actions

- Etudier, en amont des projets, l'implantation des futurs équipements, commerces, logements, etc. pour une programmation pertinente correctement répartie sur le territoire
- Systématiser l'étude des usages, des modes de vie durables et solidaires et des possibilités de mutualisation des services (laverie collective par exemple)
- Systématiser la construction et la réhabilitation d'infrastructures collectives et d'équipements adaptés aux handicapés et aux divers âges de la vie
- Renforcer le dynamisme de chaque quartier (et plus particulièrement des 6 sites mutables inscrits au titre du Grand Projet Urbain 2005 - 2010) en aménageant des espaces publics et des espaces verts de qualité et en amenant à ses portes les transports en commun nécessaires à son désenclavement
- Assurer l'accessibilité de tous les usagers aux bâtiments et espaces extérieurs : rendre accessibles les nouveaux lieux publics, sociaux, sportifs, scolaires et culturels grâce à l'installation de rampes et/ou ascenseurs pour faciliter l'accès aux loisirs et à la citoyenneté
- Poursuivre les travaux d'accessibilité dans les bâtiments en rénovation
- Créer de nouveaux services pour faciliter la participation des personnes handicapées à la vie du quartier et favoriser leur intégration dans les projets de quartier
- Optimiser l'usage des équipements et en garantir l'accès à tous, ce qui nous demande de réfléchir, bien en amont du projet, à bâtir un projet qui, dans sa conception, garantit la prise en compte des besoins de tous les usagers (personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance...) et dans son fonctionnement, permet au plus grand nombre d'en être utilisateurs.
- Avoir une réflexion sur la tarification, une réflexion plus spécifique sur les horaires d'ouverture de ces équipements, leur accessibilité en transports en commun et en mode doux, leur complémentarité avec les autres structures du quartier (crèches, etc).



En pratique...



• La Gare Saint-Sauveur : un des grands sites mutables de la Ville

L'ancienne gare Saint-Sauveur, une friche ferroviaire en cœur de ville, a été utilisée pour accueillir les manifestations culturelles de Lille 3000 de mars à juillet 2009. Les deux halles A et B ont fait l'objet de réaménagements pour accueillir un cinéma, un lieu de restauration, des expositions et des concerts. A cette occasion, la Ville de Lille a installé 170 m² de panneaux solaires photovoltaïques en toiture de la halle A. Un panneau pédagogique indique en temps réel les quantités de CO₂ évitées et d'énergie produite.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr
et <http://gpu.mairie-lille.fr>

• Le parc « actif » Arras-Europe

Le quartier de Lille Sud accueillera bientôt, à proximité du pôle d'excellence d'Eurasanté, un parc de 4 hectares, destiné à être une véritable coulée verte reliant de nombreux équipements entre eux : écoles, centre social (avec pôle petite enfance), salle polyvalente, salle de sports et bibliothèque. Plus tard, bordé de 560 nouveaux logements qui seront construits dans le cadre du Grand Projet Urbain à l'emplacement des anciennes « Biscottes » démolies en 1990, ce parc, dit « actif », proposera aux habitants du quartier une aire de détente ainsi qu'un lieu de rencontres et de manifestations.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>



• Le jardin des Cultures à Lille Sud : un exemple de développement des jardins partagés

Les jardins collectifs ont un véritable potentiel en termes de production vivrière, d'aménagement du paysage (occupation et appropriation par les habitants de délaissés urbains), de lien social, d'implication et d'appropriation de l'espace public par les habitants, de dynamisme des quartiers, d'éducation à l'environnement ou encore de préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, il existe une demande croissante de parcelles de jardin à cultiver sans pour autant qu'augmentent le nombre ou la disponibilité des parcelles. A ce jour, la liste d'attente est de 60 personnes ; le délai d'obtention d'une parcelle est estimé à 3 ans, mais reste très variable.

Face à la demande croissante, la Ville de Lille a la volonté de développer les jardins collectifs sur son territoire. Le modèle des jardins mixtes réalisés au faubourg de Béthune (jardin des Coccinelles)

qui mêlent divers usages, des publics et acteurs différents, autour d'un même ensemble, est une expérimentation qui semble porter ses fruits.

Ainsi, le jardin des Cultures sur le projet d'aménagement Nice-Cannes est une illustration de cette volonté.

Le projet d'aménagement élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre, Empreinte, propose de répartir le jardin des cultures en 6 jardins clos, répartis ainsi :

- des espaces ouverts à tous en accès libre (5450 m² soit 70% de l'espace) comprenant :
 - un verger de fruits secs (noisette, amande, figue...),
 - un verger de hautes tiges (pomme, poire, cerise, prune...),
 - une prairie de fauche et un espace engazonné,
 - des cheminements,

- des haies fruitières et haies arbustives,
- un espace d'accueil, exposition temporaire, point information.

- les espaces dédiés à des structures associatives du quartier ou des riverains pour des usages spécifiques (3300 m² soit 30% de l'espace) :

- un jardin pédagogique (espace dédié à l'éducation à l'environnement par le jardinage),
- un jardin d'insertion (jardins collectifs à vocation d'insertion sociale permettant à des adultes de (re)construire un projet personnel et professionnel),
- des jardins familiaux ou ouvriers (parcelles individuelles affectées à la culture potagère),
- des ruches.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr
et <http://gpu.mairie-lille.fr>



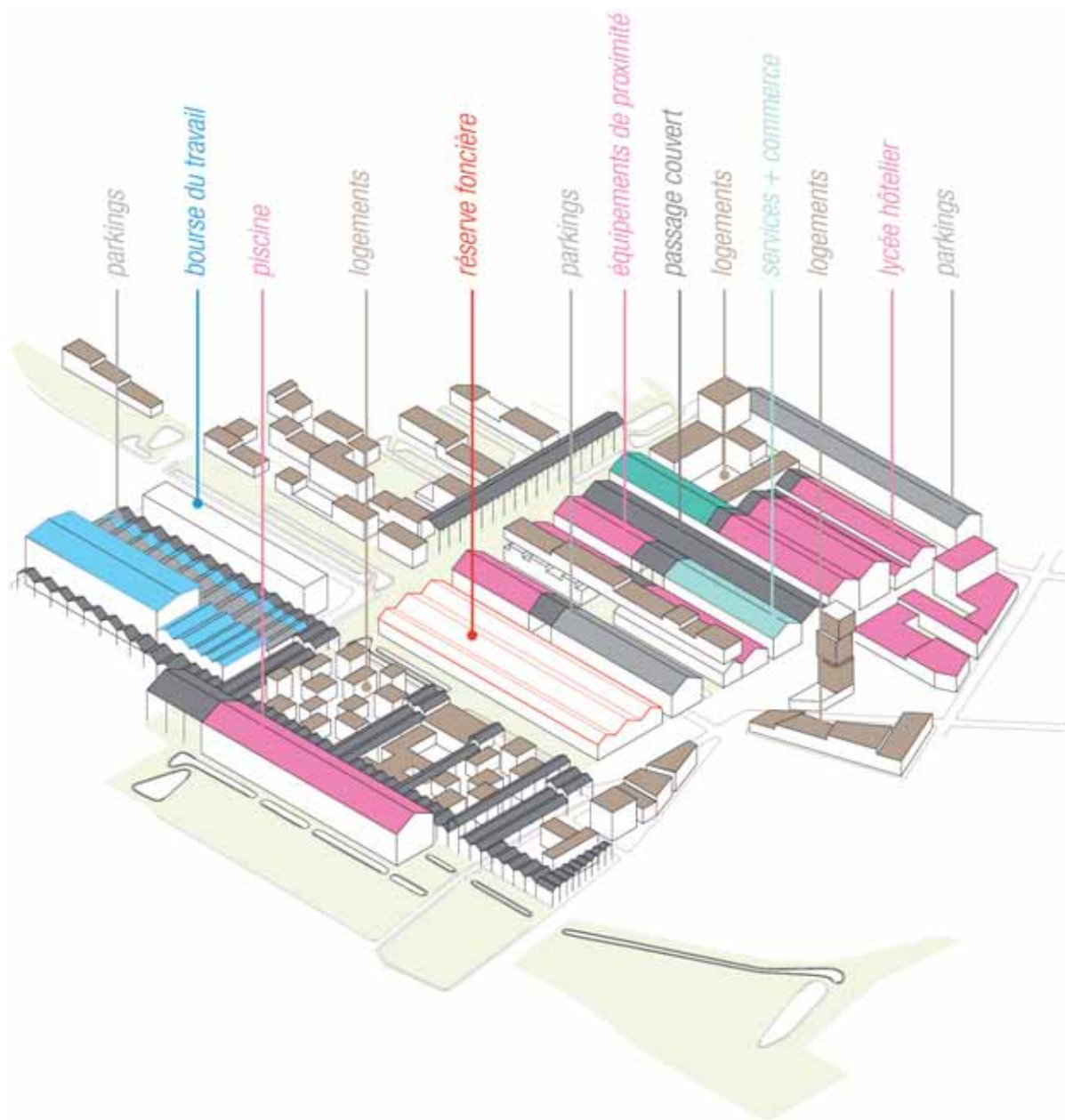
• Fives Cail Babcock

Le site FCB constitue l'un des grands enjeux urbains de la Ville de Lille, de la commune associée d'Hellemmes et plus particulièrement du quartier de Fives. L'identité fivoise et le rapport du quartier à son passé industriel sont intimement liés à ce site qui porte la mémoire d'un siècle et demi d'activités industrielles. Sa vocation est de permettre la mise en œuvre d'un important programme de renouvellement urbain sur une ancienne friche industrielle de 16 ha, s'appuyant sur son histoire et devenant en termes de qualités urbaines, architecturales et environnementales, un site précurseur à l'échelle de la Ville et de la Métropole.

La Ville de Lille a mené en 2009/2010 une étude de restructuration urbaine et durable du site « FCB » et de ses environs proches, comprenant une étude de programmation urbaine pour la production d'un quartier durable et solidaire appliquée au site FCB, afin d'enrichir du point de vue programmatique le Schéma Directeur, qui prévoit l'implantation de nombreux équipements et services de proximité :

- l'implantation d'un lycée hôtelier, avec restaurant et salle de sports,
- la réhabilitation de l'immeuble situé Boulevard du Travail (maison des syndicats),
- la création d'une piscine,
- l'aménagement d'un parc urbain d'environ 5 ha,
- la construction, dans une première phase, d'environ 400 logements,
- la création de parkings (en silo) et d'espaces publics,
- la gestion des eaux de pluie à la parcelle et son intégration dans l'aménagement paysager.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr et <http://gpu.mairie-lille.fr>





• Porte de Valenciennes

Projet de renouvellement urbain dans une ZAC de 16 hectares, au sein du quartier de Moulins, articulant constructions neuves et activités économiques et visant à restructurer une entrée de la ville pour faire émerger un véritable quartier articulé avec le reste de la ville.

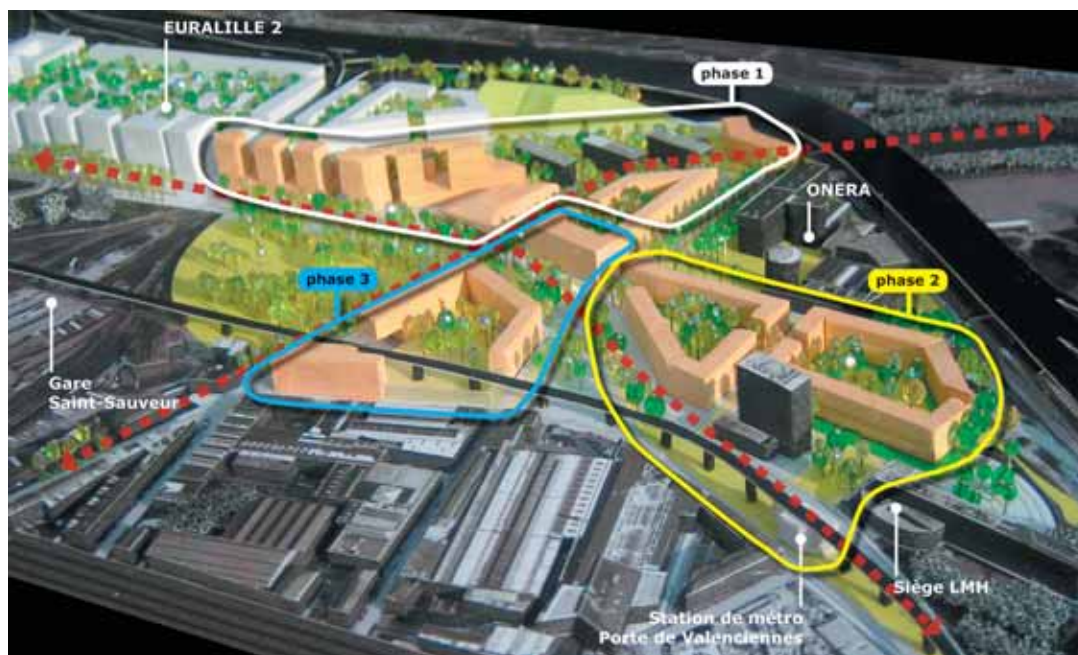
Quatre valeurs fortes ont été développées pour la réalisation de ce projet :

- la sobriété énergétique et les énergies renouvelables,
- la densité et la forme urbaine,
- la promotion des qualités environnementales et architecturales des bâtiments,
- la promotion des performances écologiques dans l'aménagement : l'eau.

La phase 1 du site ANRU de la Porte de Valenciennes a été conçue avec un équipement commun regroupant un accueil petite enfance, une auberge de jeunesse et une Maison de l'économie sociale et solidaire.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

et <http://gpu.mairie-lille.fr>



Thème 10

> La Culture pour tous au cœur des quartiers

*Faire des écoquartiers des lieux
de loisirs et de culture*

Le contexte

Aujourd'hui, la Ville de Lille, capitale culturelle en Europe et dotée de son Agenda 21 de la Culture, constitue un pôle culturel éminent à travers l'ensemble de ses quartiers. Plus que jamais, il est important de permettre à chacun de se sentir investi et concerné par cette excellence culturelle et de donner la possibilité à chaque Lillois d'être acteur de cette effervescence, quelles que soient ses compétences.

La place de l'art dans la Ville est essentielle. Dans le cadre de la politique de renouvellement urbain de la Ville de Lille, des commandes publiques auprès d'artistes pourraient se révéler intéressantes, d'une part en termes d'esthétique urbaine, d'autre part en termes de cohésion sociale si les habitants sont sensibilisés, voire associés à la démarche de l'artiste.

Nos principes d'actions

- Prévoir et organiser la présence d'un équipement culturel dans chaque écoquartier
- Installer des ateliers d'artistes lors de la conception ou de la réhabilitation de logements ou d'équipements
- Mettre l'art à l'honneur dans la ville lors de la conception des espaces publics
- Créer des régies d'œuvre artistiques

Parole d'élus :

Catherine Cullen

Adjointe au Maire
déléguée à la Culture



***Au-delà d'une prise
de conscience
environnementale,
la diversité culturelle
dans les quartiers stimule
le « vivre ensemble ».***

”



En pratique...

• Place de Fives

Ce type de projet est à l'image de la commande passée par la Ville, via Artconnexion (agence lilloise de production et de médiation d'art contemporain) à l'artiste Kenny Hunter qui a réalisé une sculpture sur la place DeGeyter à Fives, en 2007. La démarche de cet artiste est d'autant plus intéressante qu'il cherche à "ancrer" son travail dans l'histoire et la vie des lieux pour lesquels il réalise ses œuvres dans l'espace public.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr





• Gare Saint-Sauveur

Le succès rencontré par la Gare Saint-Sauveur comme nouvel équipement culturel lillois incite la Ville à maintenir une offre culturelle sur le lieu.

Dans le respect des arbitrages concernant l'avenir de ce lieu, il serait intéressant que son offre culturelle soit le reflet de la volonté politique de "mêler" Culture et Développement durable. L'équipement reflète déjà cette volonté puisqu'il est pourvu de panneaux photovoltaïques et d'une citerne de récupération d'eau de pluie.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

> Planification urbaine

Etendre à l'ensemble de la Ville la démarche de "Ville Durable"

Le contexte

Les efforts de la Ville en matière de développement urbain durable portent essentiellement sur les secteurs où elle maîtrise le foncier. Pour étendre sa démarche de « Ville Durable » à l'ensemble du territoire lillois, elle doit faire évoluer les documents de planification urbaine lui permettant de travailler à différentes échelles, celles de Lille Métropole Communauté Urbaine, de la Ville de Lille, des quartiers, et des îlots et ainsi réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement pour le Développement Durable (PADD) et le règlement du secteur sauvegardé. L'enjeu est d'y inscrire des prescriptions environnementales, sociales et économiques afin d'instituer un cadre réglementaire incitant à la construction bioclimatique, à la gestion intégrée des eaux pluviales, au maintien et au développement de la trame verte et bleue urbaine, à la lutte contre les nuisances, à la mixité sociale et à la prise en compte des énergies renouvelables. L'objectif est aussi d'atteindre une densité importante pour lutter contre le mitage du territoire et l'étalement urbain, d'avoir une meilleure gestion des projets urbains dans le temps et de s'appuyer sur les modes de vie comme stratégie d'amorçage des projets urbains.

Nos principes d'actions

- Profiter de la délivrance des permis de construire pour informer sur le développement durable ; inclure dans le dossier des documents incitant à l'utilisation des matériaux écologiques et sains, à promouvoir la qualité de l'enveloppe du bâtiment (isolation), à proposer systématiquement le recours aux énergies renouvelables (solaire, géothermie), à la récupération des eaux pluviales, au verdissement des façades et des toitures.
- Systématiser la réflexion sur la planification énergétique de l'îlot ou du quartier par l'étude des modes de production d'électricité et de chaleur afin de diminuer les charges énergétiques et les polluants atmosphériques, sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle et à l'échelle du quartier
- Veiller à la cohérence urbaine des projets sur chaque site, quartier et îlot lors de l'attribution des permis de construire : aspects architecturaux, choix des couleurs et des matériaux, traitements des espaces verts, accessibilité, prise en compte des transports doux et des transports en commun, connexion à la trame verte et bleue urbaine, etc.
- Mener en amont des projets d'écoquartiers des études sur les modes de vie durables et solidaires, un diagnostic des usages et des études d'impact sur les transports doux et multimodaux, dans le cadre d'un travail de conception multipartenarial
- Mettre en observation pour les permis de construire des préconisations sur les essences végétales locales à favoriser, et diffuser un guide de bonnes pratiques pour la gestion des espaces verts



En pratique...



• Les Rives de la Haute Deûle, un écoquartier exemplaire

Nouveau quartier de 100 hectares actuellement en construction sur l'ancienne friche industrielle Le Blan-Lafont, entre Lille et Lomme, les Rives de la Haute Deûle est un ambitieux programme où se mêleront sur 25 hectares, un pôle d'excellence technologique (Euratechnologies, inauguré en mars 2009) et de nombreux programmes d'habitat. A terme, le quartier devrait accueillir jusqu'à 5000 habitants.

Confié à la société d'économie mixte SORELI, l'aménagement de cet écoquartier prend en compte divers critères de développement durable, comme l'offre variée de logements incitant à la mixité sociale, la construction d'équipements de qualité maillés à des espaces verts publics, la mise en place de dispositifs d'économie d'énergie couplés à des choix de matériaux issus du site et/ou provenant du recyclage, le tri sélectif des déchets ménagers, le respect de la Charte Chantier Qualité pendant toute la durée des travaux, la déconstruction du site, etc.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>



• Humanité

Le quartier Humanité (surface 15 ha, y compris l'emprise de l'hôpital St Philibert) s'inscrit dans le schéma d'urbanisme des quelque 110 ha du site de Tournebride dont il respecte les principes d'élaboration :

- création d'une continuité urbaine entre le cœur de ville de Capinghem et le quartier St Philibert ;
- mixité fonctionnelle et sociale du programme d'aménagement, y compris en cœur d'îlot (immeubles de bureaux, 3 établissements sanitaires et 4 établissements médico-sociaux, construction de 450 logements (location et accession) destinés à tous types de population, présence de commerces de proximité ; volonté affichée de densité (100 000 m² de SHON sur les 8 ha hors St Philibert), accueil des personnes handicapées et dépendantes ;
- dimensionnement de la trame urbaine à l'échelle du piéton (trame piétonne et cyclable structurante), associée à des infras-

tructures destinées aux transports collectifs en site dédié ; accent mis sur l'accessibilité ;

- priorité à la mutualisation des équipements (chauffage urbain, parking de 750 places, gestion des déchets, de l'eau, instauration de navettes, logistique des établissements sanitaires et médico-sociaux) ;
- création d'espaces verts transversaux et en cœur d'îlot ;
- protection de la pluie et des vents, gestion des orientations, solarisation poussée ; isolation des enveloppes, objectif d'économie en chauffage, éclairage, utilisation de l'eau ;
- constitution d'une communauté des porteurs de projet et conduite de réflexions dès l'amont sur l'animation du quartier ;
- adoption de la charte « chantier qualité » ;
- constitution d'une commission « Ecoquartier » (LMCU, villes de Lomme et Capinghem, Institut Catholique de Lille).

Pour en savoir plus : www.univ-catholille.fr/.../developpement-durable.asp





• Fives Cail Babcock

Le site FCB constitue l'un des grands enjeux urbains de la Ville de Lille, de la commune associée d'Hellemmes et plus particulièrement du quartier de Fives. L'identité fivoise et le rapport du quartier à son passé industriel sont intimement liés à ce site qui porte la mémoire d'un siècle et demi d'activités industrielles. Sa vocation est de permettre la mise en œuvre d'un important programme de renouvellement urbain sur une ancienne friche industrielle de 16 ha, s'appuyant sur son histoire et devenant en termes de qualités urbaines, architecturales et environnementales, un

site précurseur à l'échelle de la Ville et de la Métropole. La Ville de Lille a mené en 2009/2010 une étude de restructuration urbaine et durable du site « FCB » et de ses environs proches, comprenant une étude de programmation urbaine pour la production d'un quartier durable et solidaire appliquée au site FCB, afin d'enrichir du point de vue programmatique le Schéma Directeur, qui prévoit l'implantation de nombreux équipements et services de proximité :

- l'implantation d'un lycée hôtelier, avec restaurant et salle de sports,

- la réhabilitation de l'immeuble situé Boulevard de l'Usine pour accueillir la Bourse du Travail (maison des syndicats),
- la création d'une piscine,
- l'aménagement d'un parc urbain d'environ 5 ha,
- la construction, dans une première phase, d'environ 400 logements,
- la création de parkings (en silo) et d'espaces publics,
- la gestion des eaux de pluie à la parcelle et son intégration dans l'aménagement paysager.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr, <http://gpu.mairie-lille.fr>

• Arras Europe élargi aux Deux Portes et Jardin Botanique

Projet de renouvellement urbain durable articulant réhabilitation et construction neuve en lien avec l'existant (travail basé sur trois axes : aménagement urbain, bâtiments, et chantiers durables), dans le quartier de Lille-Sud. Le projet Arras Europe inclut la ZAC Arras Europe (inscrit dans le Grand Projet Urbain et déposé auprès de l'ANRU) et le secteur des Deux Portes (Porte des Postes et Porte d'Arras), ainsi que le Jardin Botanique. L'enjeu fort de cette vision élargie du projet est de mettre en avant la volonté de raccrocher ce quartier au reste de la ville et de rééquilibrer l'attractivité entre les différents quartiers lillois. Le projet Arras Europe reflète la volonté exemplaire de restructurer un quartier délaissé en intégrant des exigences de performance environnementale multiples. Le projet établi par le Plan Directeur vise à valoriser la qualité d'usage de l'espace urbain, à valoriser la biodiversité et créer un paysage urbain tourné vers la nature, et à créer une trame urbaine qui favorise les déplacements doux et l'accès aux transports en commun.

Les objectifs sont de produire un morceau de ville durable sur un site urbain dense, en satisfaisant des exigences exemplaires en matière sociale, économique et environnementale, sur la ZAC Arras Europe, et de réduire la coupure urbaine induite par les infrastructures, recréer des liens entre le quartier de Lille-Sud et de Lille intra-muros, sur le Secteur des Deux Portes.

Pour le secteur de la ZAC, les principes d'aménagements sont :

- créer une centralité : le Parc Actif, élément structurant et fédérateur - réaménagement de l'actuelle plaine Lazarre Garreau en un parc de 4 hectares destiné à devenir une véritable coulée verte reliant de nombreux équipements entre eux (trame verte à l'échelle de la ville)
- désenclaver le quartier par la création d'axes structurants : remaniement du maillage viaire afin d'améliorer la visibilité urbaine du site, de favoriser une meilleure accessibilité et de faciliter les déplacements



- améliorer la qualité d'usage des ensembles de logements conservés (résidentialisation ou réhabilitation)
- insuffler de la mixité en renouvelant et diversifiant l'offre de logements
- remettre à niveau et renforcer l'offre d'équipements publics
- impulser la mixité fonctionnelle (activités de bureaux et commerces, nouveaux équipements publics)

Pour le Secteur des Deux Portes :

- amélioration de la desserte du quartier : restructuration et réhabilitation des Portes des Postes et d'Arras pour affaiblir la coupure urbaine du périphérique et de la ceinture ferroviaire, revalorisation des axes de liaison avec Lille, implantation d'une nouvelle gare TER pour désengorger la gare Lille Flandres
- amélioration de l'environnement du quartier :

revaloriser l'entrée du quartier de Lille-Sud par la mise en place d'un maillage vert de qualité, dans la continuité de celui de la ZAC, et intégrant l'extension de la Halle de Glisse, une aire événementielle, le parc du Palais Omnisports, le prolongement du Parc Actif de la ZAC, et la requalification du Jardin Botanique.

- implantation d'équipements vecteurs de mixité sociale : prise en compte des nouvelles pratiques urbaines avec la Halle de Glisse et développement d'un concept de "sport famille" avec le Palais Omnisports
- développement de projets innovants : Palais Omnisports et Jardin Botanique requalifié (création d'une Cité du Végétal)
- implantation d'activités économiques ou liées à l'emploi : Essensole Village (filiale de Décathlon), Cité des Métiers, centre commercial.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr, <http://gpu.mairie-lille.fr>

> Espaces publics – Espaces privés : la Nature en Ville

La ville de demain, la nature retrouvée en cœur de ville

Le contexte

En requalifiant certains quartiers de Lille, la Ville intervient le plus souvent dans le cadre de sa démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), en liaison avec les propriétaires et les bailleurs sociaux. Ensemble, ils agissent sur l'espace et la sécurité du site, cherchent à améliorer la liaison entre ses espaces privés et publics, tentent autant que possible de répondre aux attentes et aux besoins des habitants dans un souci constant d'embellissement et d'appropriation du cadre de vie, afin de générer une « Haute Qualité d'Usage », autrement dit de « mieux vivre ensemble ». Il est également essentiel d'assurer l'accessibilité de tous les usagers aux espaces extérieurs.

Contrairement aux idées reçues, les villes sont riches en biodiversité car elles concentrent beaucoup d'espèces végétales et animales (parfois menacées). La nature en ville sera l'une des réponses à l'adaptation de la ville de demain au dérèglement climatique, elle y joue déjà un rôle essentiel au plan sanitaire, physique et psychologique. Réintroduire la nature dans la culture urbaine, aménager les espaces pour qu'ils servent de maillage entre les quartiers et deviennent des lieux de rencontres autant que de manifestations conviviales, préserver leur biodiversité et sensibiliser les habitants aux questions environnementales par leur biais... autant d'enjeux que s'est fixé la Ville lorsqu'elle réfléchit et travaille avec Lille Métropole Communauté Urbaine sur la « Ville de demain ».

Nos principes d'actions

- Effectuer un diagnostic par une équipe pluridisciplinaire (programmeurs, sociologues, urbanistes, écologues, etc.) afin de repérer et d'analyser les causes de dysfonctionnements et de préconiser des solutions appropriées en matière, par exemple, d'éclairage public, de nuisances sonores ou visuelles.
- Présenter le projet aux associations de locataires avant le lancement de l'opération de requalification lors de réunions de concertation afin de recueillir leurs remarques et observations, et de réajuster si nécessaire le projet.
- Privilégier autant que possible le partage, la séparation végétale et la mixité d'usage plutôt que le cloisonnement des espaces publics et privés ; susciter l'unité de voisinage en ouvrant par exemple les îlots à la lumière naturelle par la création de grandes cours communes végétalisées, en irriguant le quartier de cheminements traversants publics ou semi-publics, en implantant des services mutualisés et des activités culturelles, associatives, etc.
- Renforcer la présence du végétal dans la ville en réintroduisant, par exemple, au pied des immeubles, en façade et en toitures, des aménagements paysagers « bio diversifiés » composés d'espèces régionales et de végétation pleine terre, exemptes autant que possible de pesticides, par la création de nouveaux jardins
- Favoriser les essences végétales locales dans les projets (éviter les essences exotiques) par la diffusion d'un guide de bonnes pratiques pour l'entretien des jardins pour contribuer à la création de corridors biologiques, de continuités écologiques sans lesquelles la biodiversité est condamnée à court ou moyen terme (sous toutes ses formes et sous toutes ses strates) dans les jardins et contribuer à l'harmonie du quartier
- Systématiser la gestion différenciée de ces espaces en fonction de leur usage.
- S'inscrire dans la trame verte et bleue urbaine tout en confortant la trame verte et bleue métropolitaine : relier les espaces verts entre eux en créant des trames et des réseaux verts (coulées vertes, corridors, plantations d'alignements), à l'échelle du territoire communal, en lien et continuité des trames métropolitaine et régionale pour favoriser les niches écologiques, les échanges d'individus, les migrations et globalement la biodiversité
- Créer et préserver des zones humides, qui représentent des milieux de vie extrêmement riches en lien avec le futur schéma de développement de l'eau dans la ville et le plan bleu ;

Parole d'élus :



Cyrille Pradal
Conseiller Municipal délégué
aux économies d'eau
et à la biodiversité



La biodiversité, 15ème cible des projets de Haute Qualité Environnementale, doit devenir une partie intégrante de tout projet d'écoquartier.



- Systématiser, lors d'un projet de construction sur un terrain nu ou sur une ancienne friche, la réalisation d'une étude faunistique et floristique en vue de la compensation de l'impact de cette nouvelle construction
- Concevoir des architectures supports de biodiversité, dans l'esprit de la nouvelle 15ème cible HQE dite de biodiversité positive
- Veiller à préserver les espèces animales vulnérables et protégées en étant attentif à leur période de nidification ou en mettant en place un dispositif de remplacement (nids artificiels, etc.) avant la réalisation de travaux perturbateurs de l'écosystème.
- Concevoir des espaces cohérents en adaptant l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse (en cohérence avec le schéma de mise en lumière), en veillant à harmoniser matériaux utilisés et mobiliers urbains, etc.
- Anticiper les usages pour aménager des lieux de sociabilité et assurer la qualité de stationnement résidentiel.
- Améliorer la sécurité, l'accessibilité, l'articulation des espaces publics, des voiries et des espaces verts pour assurer toujours plus de confort et de sécurité à un public fragilisé : personnes âgées ou à mobilité réduite, malvoyants, etc.
- Développer les jardins familiaux et jardins partagés pour permettre aux habitants de s'approprier des espaces de proximité et de cultiver la terre à des fins vivrières et pédagogiques
- Faire connaître, faire aimer et faire respecter ces zones de nature que constituent les parcs et jardins et influencer sur l'aménagement et la gestion des espaces privés, qui sont souvent plus importants en superficie que les espaces publics.



En pratique...

• Le jardin « partagé » des coccinelles

Né à la suite d'une concertation avec les habitants sur l'ancien « terrain Martinet » situé rue du Chevalier de l'Espinard, ce jardin de 15 000 m² a été pensé par la direction des Parcs et Jardins de la Ville de Lille comme un espace « partagé », aménagé en 4 zones distinctes : des parcelles de jardinage accessibles aux handicapés, un verger, un amphithéâtre de verdure et enfin une aire de jeux.

Entretenu et géré par l'association "Les Jardins des Coccinelles", ce jardin urbain applique les principes du développement durable : récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des parcelles, fabrication de compost, adaptation des plantations au type de sol, utilisation limitée de produits chimiques...

A Lille, d'autres jardins communautaires et familiaux existent : les jardins communautaires des Ajoncs, les jardins familiaux de la Poterne, les jardins de la résidence Concorde ou encore le jardin du potager du 21ème siècle sur le site des Rives de la Haute Deûle.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



- **Les Rives de la Haute Deûle : les jardins d'eau du Quai Hégel**

Le nouveau quartier des Rives de la Haute Deûle se construit entre Lille et Lomme, le long de la Deûle, sur 100 hectares de friches industrielles. Il mêlera un pôle d'excellence économique, Euratechnologies, avec des logements, commerces et services. A terme, ce quartier accueillera près de 5000 habitants.

L'eau est placée au cœur de l'espace public. Les eaux pluviales seront récoltées dans le quartier et acheminées par un réseau de canaux jusqu'au jardin d'eau du Quai Hégel. Grâce aux plantes aquatiques, l'eau sera stockée et traitée par phytoremédiation dans le jardin d'eau avant d'être rejetée dans le bras du canal de Canteleu. De plus, le PLU sera respecté avec un débit de rejet de 2 l/ha/s en gravitaire malgré une pente de 0,3%.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>





• Un label vert pour le parc Matisse

Labellisé EVE (Espace Vert Ecologique) en 2007, notamment grâce à sa biodiversité, à la qualité de son sol et à la gestion de ses déchets verts, le parc Matisse est devenu, au fil du temps, le « poumon vert » du quartier d'affaires très urbanisé d'Euralille.

Imaginé par Gilles Clément en 1995, ce parc est conçu sur les principes d'un jardin en mouvement évoluant en fonction des saisons. Il s'organise autour de 4 espaces : l'île Derborence, la prairie du boulingrin, le bois des transparences et le jardin en creux. Des zones de fauche aménagées au sein de ces espaces permettent l'épanouissement d'herbes sauvages et la réapparition d'espèces rares que l'on croyait disparues des villes.

Dans un souci de respect de l'environnement, le parc est géré de façon différenciée. Cela signifie qu'en fonction des usages et des fréquentations de ses différentes parties, le rythme des tontes et l'entretien des plantes (sans produit chimique) varient.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

• La ceinture d'espaces verts à Concorde (Faubourg de Béthune)

La partie nord du Faubourg de Béthune (résidences Concorde, Verhaeren et Partenord) constitue une partie unique de la Ville : elle développe une ambiance végétale très spécifique le long de la promenade des remparts. Les immeubles de logements sociaux majoritairement construits à la fin des années 50 témoignent de l'histoire sociale de ce territoire.

La Ville de Lille, le bailleur LMH et LMCU se sont regroupés pour concevoir un projet de valorisation de cette ceinture d'espaces verts.

Le projet urbain, qui sera travaillé en 2010 par l'atelier Ruelle, devra s'appuyer sur ce patrimoine vert, favoriser l'appropriation par les habitants des 25 ha d'espaces extérieurs, valoriser les jardins partagés, réhabiliter les 1538 logements de Concorde, favoriser l'implantation d'activités pour faire de ce secteur un véritable parc habité et vivant.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr
et <http://gpu.mairie-lille.fr>





• Le parc Jean-Baptiste Lebas : biodiversité en cœur de ville

Après concertation avec les riverains et le Conseil municipal des enfants en 2002, 3 hectares d'un ancien parking sauvage ont été transformés en parc au cœur de Lille. Plus de 150 arbres et 1000 m² de massifs floraux y ont été implantés, des jeux pour enfants ont été installés et 3 placettes conçues comme autant de lieux d'animation ont été aménagées.

Les herbes folles composées de quelque 5 000 graminées ainsi que les massifs de plantes régionales alternent au fil du parc, créant un fleurissement original renouvelé chaque année pour augmenter la biodiversité. L'entretien du parc est réalisé de manière différenciée. Plus écologique, la gestion différenciée des espaces concilie respect de l'environnement et fonctionnalités du site. En matière d'entretien, l'intervention humaine augmente ou diminue en fonction de la taille des parcelles et de leur fréquentation.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



- **La requalification de tout un secteur de Lille Sud**

La requalification du secteur Cannes Arbrisseau à Lille Sud, prévue en 2010-2011, sera orchestrée par la Ville et la Communauté Urbaine. Cette opération porte d'une part sur les espaces publics avec 3,6 ha d'espaces verts (incluant le projet rue de l'Asie), d'autre part sur la résidentialisation de 5 immeubles sociaux (Pierre Loti, Epi de Soil, Gide Vallès, Briqueterie et Léo Lagrange) gérés par le bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH), soit un peu plus de 1000 logements et 5 ha d'espaces verts publics.

Homogénéité du traitement des clôtures et des limites, intégration de places de stationnement, installation du tri sélectif, conservation des arbres existants... sont au cœur de ce programme.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>



> Transports, déplacement, accessibilité

Favoriser le bon équilibre des transports...

Le contexte

L'avantage des transports en commun (bus, métro, tramways) et des transports doux (marche à pied, vélo) sur la voiture n'est plus à démontrer. S'ils sont une solution aux nuisances sonores générées par un trafic de plus en plus dense, ils sont également moins polluants et moins consommateurs d'énergie.

Consciente que les transports sont de nos jours indispensables pour se déplacer à l'intérieur de son quartier ou en dehors, jusqu'aux commerces, lieux de travail ou de loisirs, la Ville agit à deux niveaux. D'un côté, elle cherche à limiter les déplacements, notamment en intégrant aux lieux d'habitat des services et des commerces de proximité, à « distance de pantoufles ». D'un autre côté, elle cherche à améliorer la desserte et l'accessibilité des transports en commun sur l'ensemble de son territoire en offrant par exemple aux piétons ou aux cyclistes des itinéraires sécurisés.

Convaincue de l'enjeu du bon équilibre des transports sur son territoire, la Ville innove avec la mise en place de bus roulant au gaz, de navettes Citadine, de lignes de bus à haut niveau de service (la Liane). Elle n'hésite pas non plus à signer de nouveaux partenariats, avec l'Association Droit au Vélo par exemple, pour la mise en place de ramassages scolaires à pied (Pédibus) ou à vélo (Vélibus), ou encore avec Lilas pour un service d'autopartage, etc.

Notre responsabilité à l'échelle métropolitaine est d'accompagner un changement de comportement en faisant de la voiture non plus un objet à usage exclusif, mais un maillon d'une chaîne de la mobilité qui s'articule avec les différents modes de transports collectifs, dans les pôles d'échanges avec les gares, dans les parcs relais avec le métro...

Parole d'élus :



Sylviane Delacroix
Adjointe au Maire déléguée aux
handicapés et à l'accessibilité



Lille se préoccupe depuis longtemps de la place des personnes handicapées dans la ville et veille à respecter ses obligations en matière d'accès à l'emploi, à l'accessibilité des bâtiments et des logements, de la voirie, des transports, des activités sportives et culturelles, de l'information... La mixité des fonctions, recherchée dans les écoquartiers, est à ce titre essentielle.



Nos principes d'actions

- Privilégier les modes de déplacements doux (transports en commun, vélos en libre service, marche à pied, transport fluvial), en faisant évoluer les aménagements et en apportant de nouveaux services : couloirs de bus, pistes cyclables, parkings vélos sécurisés, arceaux supplémentaires, parkings périphériques, etc.
- Faciliter le passage d'un mode de transport à l'autre... Laisser la place à l'intermodalité
- Les rendre plus accessibles aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite.
- Mener un travail partenarial sur la tarification dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU).
- Développer de nouveaux dispositifs notamment celui prévu au Plan de Déplacements Entreprises ou de nouveaux services tels que l'auto partage, expérience dont s'inspire la Ville pour son pool de voitures (*Pour en savoir plus : www.lilas-autopartage.com*), le covoiturage ou la location de vélos en libre-service.
- Diminuer la présence de la voiture en ville en aménageant notamment des parkings relais mutualisés.
- Développer le projet de « tram-train » (en partenariat avec LMCU), qui desservirait davantage les sites du Grand Projet Urbain (notamment avec la zone du Port de Lille et le quartier Lille Sud), afin d'anticiper et de favoriser le développement des quartiers (*Pour en savoir plus : délibération cadre sur la mobilité du 17 avril 2009 sur www.lillemetropole.fr*)



En pratique...

• Le réseau cyclable lillois

Le Plan de Déplacements Urbains de Lille prend en compte depuis 2000 le vélo comme véritable moyen de transport du fait de ses atouts indéniables : individuel, non motorisé donc sans nuisance, non polluant.

Un partenariat signé avec l'Association Droit au Vélo (ADAV) apporte à la Ville depuis 2002 le point de vue de représentants d'usagers sur chaque projet d'aménagement de voiries pour une meilleure prise en compte générale des cyclistes. Depuis 2001, ce sont plus de 40 kilomètres de nouveaux itinéraires sécurisés qui ont été réalisés, triplant ainsi la longueur du réseau aménagé sur Lille.

Des progrès restent cependant à faire pour développer ce mode de transport doux car, pour le moment, cette « circulation douce » ne concerne que 2% de la population. L'objectif de la Ville est de multiplier ce chiffre par 5 d'ici à 2020.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



• Le Pédibus

Le Pédibus consiste à conduire à pied ses enfants et leurs copains jusqu'à l'école, à tour de rôle entre parents. Le Pédibus® fonctionne comme un vrai bus, selon un itinéraire déterminé par les parents, avec des arrêts marqués au moyen de panneaux par la collectivité, à des horaires choisis selon les besoins des familles et affichés. Il est possible de déposer son enfant au terminus du Pédibus® lorsque l'on habite trop loin. La distance maximale raisonnable est d'environ 1,5 km. Enfants, parents et conducteurs signent une charte ou une convention pour garantir le bon fonctionnement du Pédibus® et doivent garantir leur souscription à une assurance "responsabilité civile" avec une garantie "accident". Le Pédibus® n'est pas un service public, mais la Ville de Lille accompagne les parents dans la mise en œuvre de cette opération de solidarité entre les familles.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

• La Liane : nouvelle ligne de bus à haut niveau de service

La Liane, nouvelle ligne de bus à haut niveau de service, a été inaugurée en janvier 2008. Elle peut être qualifiée de mode de transport confortable et ce, pour plusieurs raisons.

Les bus neufs au design contemporain, ainsi que les stations, ont été aménagés pour être facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite. La ligne, qui s'inscrit dans le réseau de transport à fréquence renforcée, dessert des communes comme Ronchin ou Comines à partir du centre-ville de Lille en moins de 45 minutes. Aux heures de pointe, la Liane passe toutes les 6 minutes.

Ecologiques, ses bus, comme ceux de la Communauté Urbaine, roulent au biogaz, carburant « propre » produit à partir de bio déchets (taille de haies, tontes de gazon, etc.) au Centre de Valorisation Organique (CVO) de Sequedin, site unique en Europe.

Pour en savoir plus : www.transpole.fr



Thème 14

> Gestion de l'énergie *Mieux gérer les sources d'énergie*



En pratique...

Le contexte

Responsable de 42% des consommations d'énergie et de 20% des émissions de gaz à effet de serre en France, le secteur du bâtiment est un domaine d'intervention prioritaire pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques actuels... d'autant que la loi POPE du 13 juillet 2005 fixe comme objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Pour parvenir à cet engagement, il sera impératif d'aller au-delà de la Réglementation Thermique en vigueur actuellement (RT 2005) et d'anticiper le plus tôt possible sur la future norme RT 2020. Il sera tout aussi incontournable de systématiser les constructions de logements et d'équipements neufs basse consommation (label Effinergie-Basse consommation) tout en accentuant la construction de bâtiments passifs ou à énergie positive.

Dans la même optique, les objectifs fixés par le plan solaire national (installation de 2 millions de m² de panneaux photovoltaïques d'ici 2010) et par un taux d'utilisation de 21% d'énergies renouvelables à la même échéance restent plus que jamais d'actualité.

A Lille, compte tenu des contraintes propres au renouvellement urbain, l'action municipale s'oriente, autant que possible, vers la réhabilitation des bâtiments existants, avec un objectif de consommation de 50 Kwh/m²/an pour la construction neuve des logements et des équipements municipaux (Bâtiment Basse Consommation ou BBC), 80 Kwh/m²/an pour la réhabilitation des équipements et de 104 Kwh/m²/an pour la réhabilitation des logements.

Nos principes d'actions

- Inciter les constructeurs à développer la conception bioclimatique pour tendre vers le BBC, grâce à l'écoconditionnalité des aides.
- Agir sur l'isolation, les systèmes de chauffage et de ventilation pour permettre à tous d'accéder à une énergie durable.
- Intégrer des dispositifs de maîtrise des charges en optant systématiquement pour des équipements plus économes : ampoules basse consommation, prises commandées, compteurs divisionnaires individuels...
- Faire évoluer les énergéticiens vers la fourniture de prestations plus qualitatives pour progresser ensemble vers une meilleure maîtrise de l'énergie, au niveau des réseaux et des utilisations individuelles.
- Développer les énergies nouvelles et renouvelables en assurant la promotion des panneaux solaires photovoltaïques et en systématisant l'installation de chauffe-eau solaires.
- Assurer l'appropriation collective du système énergétique, le suivi et l'évaluation pour mesurer les résultats à 4 niveaux, en lien avec le Plan Climat : fournisseur, réseau d'énergie (en mutualisant et restreignant les ressources), gestionnaire et utilisateur



• Des Archives... à énergie positive

D'ici à 2011, les Archives Départementales du Nord disposeront d'un bâtiment à énergie positive d'une superficie de 13 000 m² sur 7 étages. Construit par Norpac, cet édifice sera le premier du genre en région Nord-Pas de Calais. Grâce à une paroi thermique performante, ce bâtiment fonctionne comme une bouteille thermos et consomme donc très peu d'énergie.

Le nouveau bâtiment des Archives du Nord est équipé d'un système de dessiccation (une première en France) et d'un chauffage par cogénération. Son toit sera végétalisé afin d'isoler le dernier étage et équipé de panneaux photovoltaïques qui procureront l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'ensemble du bâtiment.

Pour en savoir plus : www.archivesdepartementales.cg59.fr

• Euralille 2

Un habitat passif au Bois Habité

Un nouveau quartier, le « Bois Habité », s'érige au sud de Lille Grand Palais, entre les boulevards périphériques et Hoover-Dubuisson. Son aménagement est réalisé par la SAEM Euralille.

Le Bois Habité accueillera à terme environ 2 300 habitants et plus de 3 500 emplois. Il tire son nom du grand nombre de plantations prévues. Ce quartier répond à plusieurs objectifs des quartiers durables (mixité, densité, place du végétal et gestion des eaux pluviales) : limiter les consommations d'énergie et d'eau potable, privilégier les énergies renouvelables, utiliser la lumière naturelle, favoriser la place des vélos, opter pour le tri sélectif des déchets. La performance énergétique est recherchée : le lot 6 du Bois Habité est conçu en habitat passif. Ces 44 logements sociaux sont réalisés par le bailleur Partenord Habitat (39 collectifs, 5 maisons individuelles). Un habitat passif ne dépend pratiquement que des apports énergétiques intérieurs et extérieurs par l'utilisation de l'énergie renouvelable et gratuite. Les dépenses d'énergie de chauffage sont réduites d'environ 80%. La construction passive du lot 6 implique plusieurs éléments : orientation des bâtiments pour profiter des apports solaires, triple vitrage, isolation importante (épaisseur de 30 à 40 cm) optimisée par une ossature bois sur les façades, chauffage des logements par le renouvellement de l'air. Plus respectueux de l'environnement, ce type de construction à consommations très basses allège considérablement les charges des logements (baisse des factures d'énergie, d'eau, d'électricité...).

Pour en savoir plus : www.partenordhabitat.fr
et <http://gpu.mairie-lille.fr>



• Le centre social Lazare-Garreau : déperdition énergétique limitée

Pour ce centre social situé à Lille Sud, l'objectif est de réduire les consommations énergétiques totales du bâtiment à 65 kWh/m² sans utilisation de panneaux photovoltaïques, soit un bâtiment à Très Haute Performance Énergétique (THPE). La question d'économie d'énergie est traitée sous l'angle technique (isolation par l'extérieur, double vitrage argon, ventilation double flux...) et architectural (orientation du bâtiment, traitement des façades selon les apports solaires, lumière naturelle). La façade nord, enterrée, limite les déperditions hivernales et apporte un rafraîchissement naturel en période de surchauffe. Cette approche conditionne directement les consommations de chauffage, d'éclairage et de climatisation.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr
et <http://gpu.mairie-lille.fr>



• A retenir également...

Lancé en 2004, le nouveau marché de l'éclairage public lillois permettra une diminution des consommations de 40 % à l'horizon 2010.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

> Gestion de l'eau *L'eau, la vie...*

Le contexte

D'un point de vue environnemental et financier, l'eau coûte cher à la Ville, gestionnaire de la ressource en eau et des réseaux publics sur son territoire, mais également aux habitants et usagers, consommateurs.

La Ville met tout en œuvre pour limiter le coût de la gestion de l'eau (captage et traitement de production en amont, distribution et traitement en aval des eaux usées), en systématisant les dispositifs de récupération et d'utilisation de l'eau pluviale partout où cela est possible. Elle veille également à améliorer la qualité de l'eau potable pour inciter à boire celle du robinet, plutôt que celle en bouteille, génératrice de déchets plastiques.

Les enjeux sont de taille. Il s'agit en effet de diminuer les charges locatives dans le budget des ménages lillois et de réduire (de façon exemplaire) les coûts des bâtiments municipaux par l'installation de dispositifs de consommation et de limitation d'eau, de cuves de récupération d'eaux de pluie, de valorisation de l'eau industrielle, de végétalisation de toitures...

Parole d'élus :

Eric Quiquet
Adjoint au Maire
délégué au Plan Bleu



Lille est née de l'eau. Le Plan Bleu est un projet d'envergure métropolitaine, qui va permettre de révéler, à chaque fois que c'est possible, la place et le rôle de l'eau dans la ville, tout en améliorant notre gestion de cette ressource précieuse.



Nos principes d'actions

- Réduire la consommation d'eau des logements en proposant des équipements performants et en systématisant l'installation d'appareils économes en eau
- Systématiser les points d'eau, les fontaines sur les espaces publics, les jardins humides, les sculptures...
- Respecter et diminuer autant que possible l'impact sur les ressources en eau, notamment lors des chantiers, en veillant à ne pas altérer le bon écoulement des eaux ni à abîmer la qualité et l'assainissement des eaux, pour protéger la nappe phréatique
- Agir sur le comportement des habitants et leurs usages de l'eau, par la généralisation de compteurs individuels d'eau, la mise en place de systèmes de recyclage ou d'outils pour éviter le gaspillage (tarification progressive...), l'exigence d'une communication sur la gestion de l'eau par le biais d'un guide d'entretien des installations d'eau pluviale et de consignes de bon usage
- Promouvoir et inciter aux installations de récupération de l'eau pluviale par leur étude systématique pour des usages sanitaires et non sanitaires
- Signer un partenariat de récupération avec les bailleurs pour l'arrosage des espaces verts et de la voirie, étudier également la faisabilité de réutilisation des eaux de piscines pour le nettoyage des trottoirs
- Lutter contre les inondations en limitant l'imperméabilisation des surfaces par l'aménagement de noues d'infiltration, de dalles engazonnées..., en privilégiant d'autres solutions telles que le revêtement poreux de la voirie ou la création de bassins secs, en incitant les habitants et les bailleurs à végétaliser les terrasses et les toitures grâce à des aides techniques et financières et à une communication ciblée
- Mettre en valeur l'eau dans la Ville (jardins d'eau, fontaines, noues paysagères, zones humides...)



En pratique...



• Plan Bleu : des objectifs environnementaux, sociaux, culturels et touristiques

Un des objectifs annoncés du Plan Bleu est de révéler les tracés des anciens canaux afin de valoriser l'eau dans la ville. A l'exemple de Bruges, Gand ou encore Venise qui ont misé sur l'attractivité de cette ressource naturelle, Lille souhaite à son tour, depuis 2005, poursuivre son développement autour de ce thème. Initié par le Grand Projet Urbain, le Plan Bleu comporte plusieurs volets.

Un volet touristique d'abord, car il s'appuie sur les canaux existants ou à recréer selon d'anciens tracés (Bras de Canteleu et la Gare d'eau, Bras de la Barre, de la Moyenne Deûle et du quai de Wault, Bras de la Basse Deûle et de l'avenue du Peuple Belge).

Un volet environnemental puisqu'une partie de ses objectifs concerne la préservation

de la ressource en eau par l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, superficielles et souterraines, par la désimperméabilisation de certains sites.

Un volet culturel également, car il est impératif d'amener les Lillois à prendre des initiatives individuelles en matière de récupération d'eau de pluie, d'installation de dispositifs de maîtrise des consommations, d'adoption de gestes plus économes.

Enfin, un volet social, parce qu'à une échelle plus large, le Plan Bleu est l'occasion de retisser des liens qualitatifs entre les quartiers en permettant leur désenclavement par le biais d'une « trame bleue ».

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

• Résidence Henri Becquerel : gestion optimale de l'eau pluviale

Le bailleur social Vilogia construit actuellement une résidence de 47 logements, organisée autour d'un jardin d'une superficie de 700 m², rues de l'Alma et Christophe Colomb, sur une ancienne friche aux abords du parc des Dondaines et d'Euralille. Ce programme optimisera la gestion de l'eau pluviale grâce à sa toiture basse végétalisée de 300 m².

En effet, celle-ci permettra de récupérer les eaux de pluie, de les stocker dans des noues et de les infiltrer, absorbant ainsi jusqu'à 25 % de l'eau tombée

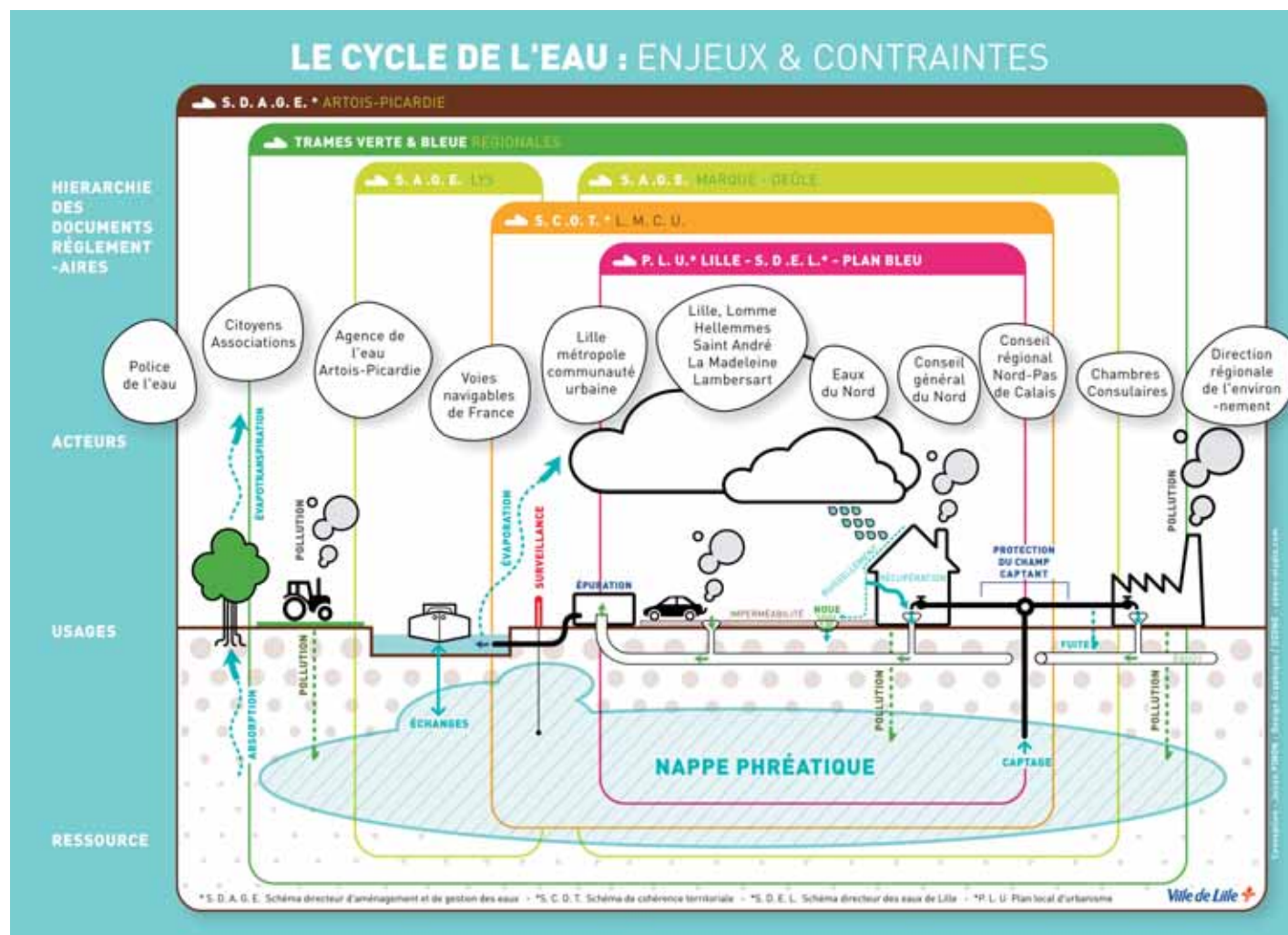
sur les toits, limitant son écoulement vers le réseau d'assainissement et donc le risque d'inondations courantes sur ce secteur. La toiture végétalisée sera aussi gage d'autres avantages tels que la création d'espaces de nature biodiversifiée, d'amélioration du confort thermique urbain et de la qualité de l'air, du rafraîchissement des bâtiments de la résidence et de son isolation thermique.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>

• Schéma directeur de la gestion de l'eau dans la ville

Le projet de remise en eau de la ville, dans le cadre du Plan Bleu, nécessite l'élaboration d'un schéma directeur qui doit devenir un référentiel reprenant, au niveau du territoire lillois : la politique d'assainissement, la visibilité de la nappe phréatique, la cartographie des bassins versants, une lisibilité actualisée du tourisme fluvial, les connexions du Plan Bleu lillois avec les politiques des Trames Bleues et Vertes à l'échelle communautaire, métropolitaine, régionale et transfrontalière, l'animation et la valorisation des « 3 bras ». Par ailleurs, ce schéma directeur permettra d'identifier les différents acteurs qui concourent à la gestion de l'eau et les différents axes de développement autour de la présence de l'eau dans la ville, l'animation autour de l'eau dans la ville et la démarche de développement durable dans la gestion de l'eau. Ce référentiel doit également hiérarchiser toutes les actions à mener pour une gestion rigoureuse de l'eau.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr





• Un jardin d'eau alliant plaisir et dépollution

En plus du pôle d'excellence Euratechnologies inauguré en mars 2009, le site des Rives de la Haute Deûle accueille un grand jardin d'eau de 8500 m², tirant ainsi profit d'un de ses atouts : la voie d'eau qui le traverse. Composé de plusieurs bassins, ce jardin fonctionne comme un filtre répondant ainsi à deux enjeux importants en matière de développement durable : celui de réguler les eaux de pluie vers le Bras de Canteleu, et celui de dépolluer les eaux venues des trottoirs et des voiries, grâce à un choix judicieux de végétaux dont la propriété est de fixer les métaux lourds et de dégrader les polluants organiques.

Pensé et aménagé comme une mare, sa végétation a été organisée de sorte qu'elle apporte de jolies nuances de couleurs que promeneurs et touristes apprécient, plus particulièrement encore sans doute au moment de la « fête des Rives de la Haute Deûle » organisée en mai chaque année depuis 2007. Cet événement, outre son côté festif, est aussi pour la Ville de Lille une occasion donnée aux habitants du quartier de s'approprier cet espace et à l'ensemble des acteurs associatifs et professionnels du cadre de vie et de la cohésion sociale de réfléchir sur le développement urbain durable.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>

• Récupération d'eau de pluie à Moulins

Dans le cadre d'une opération de construction Haute Qualité Environnementale, niveau 2 « opérations démonstratives » du référentiel régional, d'un bâtiment de 5 logements sociaux PLUS semi-individuels au 27 rue de Wattignies à Lille, le groupe GHI SA du Hainaut a souhaité installer une cuve de récupération d'eau de pluie de 3 m³ pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage du parking. L'économie d'eau potable représente environ 240 m³ par an.

Pour en savoir plus : www.groupegghi.com

Thème 16

> Gestion des déchets ménagers, des déchets de chantier (déconstruction)

Gestion des déchets : toujours plus !

Le contexte

La question de la gestion des déchets sur le territoire lillois, très urbain donc très dense, est depuis longtemps un enjeu crucial pour la Ville. Dotée de centres performants de tri ou de valorisation des déchets, elle a à cœur aujourd'hui de s'engager davantage, via une politique de réduction des déchets à la source (suppression de sacs plastiques remis dans les commerces), en plus des nombreuses actions qu'elle mène déjà depuis des années directement en faveur de la gestion des déchets ménagers et de ceux tirés de ses chantiers d'aménagement urbain. Elle multiplie les expérimentations (compostage individuel) autant que les actions d'information (expositions, conférences, mini guides, visites de site, animations dans les écoles...) qui permettent petit à petit la sensibilisation des différents publics (anciens et nouveaux habitants, riverains, acteurs du bâtiment, habitants, scolaires...) et l'établissement de cahiers des charges qui serviront de référentiels pour la systématisation du tri sélectif, la recherche de solutions innovantes (bornes enterrées). Enfin, la Ville se mobilise pour développer et soutenir des filières de recyclage et de valorisation des déchets : les nouveaux centres de tri du Port Fluvial et de Valorisation Organique de Sequedin, la Ressourcerie, etc.

Nos principes d'actions

- Concerter systématiquement dans le cadre de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP). Avant chaque projet, plusieurs groupes de travail se mettent en place pour traiter les aménagements de gestion des déchets (dimension et localisation des bacs de collecte, réduction des coûts de gestion et de maintenance), les aspects pratiques du tri (suppression ou maintien partiel des vide-ordures...).
- Adapter les nouveaux logements au tri sélectif par la prévision d'un espace dédié dans la cuisine...
- Faciliter les compostages individuel ou collectif
- Réfléchir à la conception, à l'entretien et à l'emplacement du local à poubelles pour l'adapter aux attentes des habitants : dimension, accessibilité, ventilation, éclairage, nettoyage... ainsi qu'à d'autres solutions comme celles de conteneurs enterrés ou de locaux extérieurs aux bâtiments.
- Privilégier la réhabilitation et la déconstruction à la démolition pour réduire à la source les déchets de chantiers.
- Optimiser dans le cadre de la Charte Chantier Qualité la gestion des déchets en choisissant en amont des matières premières et des matériaux peu polluants et recyclables, en organisant leur tri et leur évacuation, en veillant à ne pas polluer les sols et l'eau...



En pratique...

• Le projet de charte de la déconstruction

Initiée à l'issue des ateliers de déconstruction de l'Ecoquartier des Rives de la Haute-Deûle, cette charte vise la réduction des nuisances d'un chantier de déconstruction de bâtiments avec un volet de recyclage des matériaux par une déconstruction sélective, une information des acteurs du chantier et des riverains (en lien avec la Charte Gestion Urbaine de Proximité). L'objectif, à moyen terme, est de généraliser cette démarche à l'ensemble des opérations de déconstruction sur le territoire lillois. Les principes généraux de la charte sont intégrés dans le nouvel arrêté des travaux de voirie 2009. La 1^{ère} phase de déconstruction aux Rives de la Haute Deûle à Bois-Blancs a permis de trier et de recycler 32 000 tonnes de déchets de chantier, soit 80% du tonnage global (40 000 tonnes). Le chantier a commencé par le démontage du second œuvre : revêtements de sol, boiseries, sanitaires, chauffage, etc. Ces matériaux sont triés puis envoyés vers les filières de recyclage. Après le démontage, il reste une ossature en béton armé. Concassé, ce béton est réutilisé sous forme de remblais. Une traçabilité du devenir des matériaux et une optimisation du chantier pour faire venir sur site une unité de concassage afin de limiter le transit des camions pour le transport des matériaux ont été mises en œuvre.

Pour en savoir plus : <http://gpu.mairie-lille.fr>



• Arrêté de travaux et gestion des déchets

En complément de la Charte Chantier Qualité, la Ville a adopté en juin 2009 un arrêté visant à réglementer l'exécution des travaux sur les voies ouvertes à la circulation publique. L'article 17 vise à réduire les nuisances des chantiers axés autour de la protection de l'air, la lutte contre le bruit, la pollution des eaux et du sol, la protection de la végétation, les matériaux (recyclage et tri sélectif), la formalisation du suivi des déchets.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



> Santé et habitat

*Préserver la qualité de l'environnement
pour préserver la santé des habitants*

Le contexte

Les études actuelles ont mis en évidence le lien étroit entre la santé et la qualité de l'environnement, comme en témoigne le volet Santé du Grenelle de l'environnement. Ainsi, les composantes comme la qualité de l'air, la qualité des sols, l'alimentation en eau, la qualité de l'habitat peuvent influencer sur la santé des habitants. Consciente que l'environnement peut influencer sur la santé de la population et être source d'inquiétudes, la Ville de Lille met ainsi en application un plan d'actions respectant les préconisations du Plan régional en santé environnement.

Il s'agit notamment de gérer de façon exemplaire les sites impactés par les différentes sources de pollution. L'objectif est, après diagnostic et traitement des nuisances, d'y construire des bâtiments (habitat, bureaux, équipements de services...) sains et confortables. Sur le territoire lillois, compte tenu des activités passées et présentes, on compte ainsi environ 1200 sites dont les activités industrielles peuvent avoir pollué les sols, les écosystèmes ou les nappes phréatiques et qui nécessitent donc une surveillance renforcée. En ce qui concerne le bruit, selon l'INSEE, 40% de la population française en moyenne serait affectée dans son comportement quotidien par les nuisances sonores, essentiellement dues à la circulation.

La Ville de Lille est d'autre part dotée d'un Service Communal d'Hygiène et de Santé qui est chargé de mettre en œuvre la réglementation en matière de bruit, d'hygiène et de salubrité de l'habitat pour le confort de tous. Ses missions consistent notamment au traitement des plaintes et au diagnostic et au suivi des situations d'insalubrité.

Nos principes d'actions

- Appliquer les principes de prévention et de précaution dans la gestion des sols pollués grâce à l'élaboration d'études, d'analyses, de programmes d'actions, de suivi et de contrôle.
- Renforcer la sensibilisation des usagers pour qu'ils s'approprient la problématique de la santé environnementale dans son ensemble.
- Prévenir les risques de maladies en choisissant des matériaux de construction et des produits sains, des équipements associant performance énergétique et préservation de la qualité de l'air intérieur.
- Adopter une attitude anticipatrice concertée avec les bailleurs sociaux en agissant notamment sur l'isolation phonique, la qualité de l'air intérieur et la lutte contre l'insalubrité.
- Systématiser la réduction des nuisances sonores à chaque étape des projets de construction, notamment le temps du chantier, en optant pour des matériaux et des équipements peu sonores.



En pratique...



• Reconversion de la Friche Paindavoine

La reconversion de la Friche Paindavoine en zone d'habitat a compris un état des lieux préalable qui a mis en évidence une pollution métallique des sols. Ceci a conduit à réaliser des travaux de dépollution et de remise en état avant la construction de 224 logements et d'un square. Une fois le niveau de pollution établi grâce à des sondages, certaines zones ont été traitées avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier. Près de 20 000 tonnes de remblais ont été évacuées hors du site tandis que les terres moins polluées étaient confinées, c'est-à-dire enterrées sous une couche d'argile imperméable. D'autres précautions ont été prises tout au long du chantier comme l'arrosage des poussières soulevées par les engins afin d'éviter les envols.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr et <http://gpu.mairie-lille.fr>





• Téléphonie mobile : signature d'une charte plus exigeante

Du fait du développement de la téléphonie mobile, l'implantation des antennes relais s'est multipliée, conduisant à une augmentation de l'exposition de la population aux champs électromagnétiques. De ce fait, une partie de la population a exprimé des interrogations et des inquiétudes en matière de santé et de qualité de vie. Pour répondre aux attentes de citoyens, la Ville a mis en place une démarche de concertation sur le thème de la téléphonie mobile. En cohérence avec des réflexions menées par l'Association des Maires de France à laquelle la Ville de Lille est associée, la Ville va signer une nouvelle convention avec les opérateurs de téléphonie mobile, élargissant leur partenariat à des actions plus ciblées. Parmi celles-ci : la sensibilisation des utilisateurs et plus particulièrement des enfants, l'adaptation de la procédure d'instruction et de validation de l'installation des antennes relais.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr

• Après la qualité de l'air extérieur, une nouvelle convention sur la qualité de l'air intérieur

En 2009, dans le cadre du renouvellement de son Agenda 21, la Ville de Lille a organisé des ateliers de travail dont deux concernaient la thématique « Ville, Habitat, Santé ». Ces ateliers - regroupant des acteurs de la santé publique, le CHRU, des structures associatives, des collectivités, l'Agence d'Urbanisme... - ont mis en évidence la nécessité de renforcer des actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Suite à une 1ère convention signée entre la Ville et l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) en 1998, certaines actions avaient déjà été initiées sur la qualité de l'air extérieur. Grâce à elles, à Lille, plus de 4000 personnes ont été sensibilisées. 10 ans après, la Ville poursuit son partenariat et s'oriente vers 2 grands axes : l'amélioration des connaissances de la population et des professionnels en la matière, le soutien d'actions dans le domaine de la Santé-Environnement. La qualité de l'air fait également partie des cibles environnementales des bâtiments HQE.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr



• Lancement d'une étude sur la qualité de l'air et le bruit dans le quartier Concorde Verhaeren situé au Faubourg de Béthune

Dans la continuité de son Agenda 21, la Ville de Lille, souhaite explorer des voies innovantes d'action publique liant santé et développement durable à travers la mise en œuvre d'un Agenda 21 Santé. Ce projet s'inscrit dans les trois axes majeurs de l'Agenda 21 Santé Lillois (Volet développement durable dans les quartiers - Qualité de l'air intérieur - Santé au travail). De plus, la réduction des niveaux d'exposition des populations aux polluants atmosphériques et sonores constitue un des objectifs prioritaires du second Plan national Santé environnement et du Grenelle de l'Environnement. Le bruit et la qualité de l'air font partie des nuisances les plus souvent rapportées par la population urbaine. Ainsi, il apparaît que les niveaux de pollution atmosphérique et sonore sont généralement supérieurs en proximité de trafic. Or la Ville comporte d'importantes voies de trafic routier. C'est pourquoi, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie et de développement durable, la Ville souhaite tester une démarche itérative intégrant très en amont des décisions d'aménagement la connaissance de l'ensemble des contraintes environnementales, dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers impactés. Le projet de renouvellement urbain durable du quartier Concorde Verhaeren situé au Faubourg de Béthune, en proximité de l'A25, fait ainsi l'objet d'une étude pilote.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr
et <http://gpu.mairie-lille.fr>

Thème 18

> Entretien et maintenance

Rationaliser : entretien et maintenance réduits



Le contexte

Afin que les équipements publics et les espaces extérieurs soient de qualité et durent dans le temps, la Ville de Lille s'engage, en amont de chaque projet d'urbanisme durable, à rationaliser leur construction dans le but de minimiser leur entretien et leur maintenance mais également de réduire leurs consommations en eau et en énergie.

Nos principes d'actions

- Intégrer, en amont du projet, la gestion technique des bâtiments, les directions de la gestion du cadre de vie et des Parcs et Jardins
- Mêler différents matériaux tels que le bois et le béton ou encore le bois et le métal afin d'accroître leurs avantages techniques : inertie thermique, écran acoustique, coupe-feu.
- Mieux connaître les matériaux utilisés, les moyens pour prolonger leur durée de vie.
- Inciter les installateurs à assurer le suivi de l'entretien par l'établissement d'outils d'aide à la maintenance (carnet de vie du bâtiment) et de contrats d'entretien.



• Le parc « actif » Arras-Europe

Ce nouveau mode de gestion des jardins est avant tout une priorité pour l'environnement. Il permet un retour de la nature en ville, en diversifiant les paysages (haies, prairies fleuries, zone de fauche...), en marquant mieux les saisons, en limitant l'utilisation de pesticides, en réintégrant les essences végétales locales, adaptées au milieu et en assurant le retour et l'accroissement de la faune locale, le tout pour recréer un équilibre indispensable à la vie.

La gestion d'un jardin est étudiée pour concilier ce respect de l'environnement avec la fonction du site (grand parc ou petit square, jardin historique ou contemporain...), les usages qui y sont pratiqués par les habitants (jeux, promenade, lecture, sport...) et les caractéristiques paysagères et environnementales (espace semi-naturel, friche, proximité d'une zone humide, présence d'arbres centenaires...).

L'entretien des jardins n'est alors plus systématiquement le même pour tous les espaces.

Pour en savoir plus : www.mairie-lille.fr et <http://gpu.mairie-lille.fr>

Agenda 21 :

Il s'agit d'un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle orienté vers le développement durable, adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992. Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

ADAV :

Association Droit Au Vélo

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) :

L'action de l'ADEME en matière de développement durable s'appuie sur son expertise et son réseau diversifié de partenaires. Elle apporte des solutions aux entreprises, aux collectivités et aux citoyens soucieux de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, la prévention de la production de déchets, la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre la pollution des sols ou contre les nuisances sonores.

Agence Nationale de l'Habitat (Anah) :

L'Anah est un établissement public qui a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement, de réhabilitation et d'amélioration du parc de logements privés existants.

Analyse du Cycle de Vie (ACV) :

L'analyse du cycle de vie se base sur la notion de développement durable en fournissant un moyen efficace et systématique pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit, d'un service ou d'un procédé.

Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) :

L'APPA est une association scientifique et technique qui œuvre pour une meilleure connaissance et prévention des phénomènes de pollution atmosphérique et de leurs effets sur la santé et l'environnement.

Ateliers Populaires d'Urbanisme (APU) :

Ces ateliers mènent des actions centrées sur les difficultés liées au logement avec pour objectif de promouvoir la solidarité entre les habitants ainsi que le droit à l'habitat et à la ville.

Biodiversité :

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable [Journal officiel du 12 avril 2009].

Certification Habitat & Environnement :

Cette certification garantit de concilier confort, performance technique et développement durable. Pour l'obtenir, au moins 6 thèmes sur les 7 regroupant plus d'une vingtaine de domaines techniques doivent être satisfaits.

Charte Clause d'insertion :

La convention de Rénovation Urbaine inclut l'obligation de mettre en œuvre une « clause d'insertion » dans tous les marchés publics prévoyant qu'au moins 5 % du nombre total d'heures travaillées soit dédié à des personnes en insertion, résidant dans les quartiers.

Charte Chantier Qualité :

Cette charte vise à développer une démarche environnementale sur l'ensemble des chantiers. Elle préconise la déconstruction, le recyclage des matériaux, une meilleure gestion de l'eau et de l'énergie et la diminution des nuisances dues au chantier.

Charte Locale du Commerce, de l'Artisanat et des Services Lillois (2007-2010) :

Elaborée en concertation avec les Chambres Consulaires et les organisations commerciales lilloises, cette charte a pour ambition de préserver et renforcer le commerce dans les quartiers, de développer le cœur de ville comme « pôle d'excellence commerce ».

Centre de Valorisation Organique (CVO) :

Ces centres ont pour objet de traiter par compostage les déchets fermentescibles provenant des bacs verts, les déchets collectés en déchèterie ainsi que ceux provenant des services techniques et une partie des boues des stations d'épuration urbaines.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) :

Ce contrat vise à coordonner les acteurs associatifs dans les quartiers pour construire une vie de quartier animée et conviviale.

Développement Durable (DD) :

La définition du développement durable fréquemment admise date de 1987 et est issue du rapport publié par Mme Gro Harlem Brundtland, à l'époque Premier ministre de Norvège : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

ERP :

Etablissement recevant du public.

FRAMEE :

Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement.

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) :

Charte signée en 2008 en concertation avec les habitants et en lien avec les institutions et services partenaires, la Gestion Urbaine de Proximité vise à améliorer concrètement le cadre de vie de micro-territoires particulièrement fragiles (actions sur la propreté, l'entretien et la gestion des espaces publics, installation d'aires de jeux, etc.).

Grand Projet Urbain (2006-fin 2011) :

Le Grand Projet Urbain de la Ville de Lille comporte deux volets centrés sur la rénovation des quartiers d'habitat social et sur la rénovation des logements privés dégradés. Ces deux volets fixent les perspectives d'aménagement des quartiers concernés d'ici 2012. Son objectif : faire de la "qualité de ville" dans chaque quartier, en construisant et rénovant des logements, équipements de proximité, rues et espaces verts de qualité.

Haute Qualité Environnementale (HQE) :

C'est un concept datant du début des années 1990 qui a donné lieu à la mise en place de certifications « NF Ouvrage Démarche HQE® » délivrées par l'Association HQE reconnue d'utilité publique. Elle vise à améliorer la conception ou la rénovation des bâtiments et des villes en limitant le plus possible leur impact environnemental.

Label Effinergie - Bâtiment Basse Consommation (BBC) :

L'association Effinergie a pour objectif la promotion des constructions à basse énergie, soit des bâtiments consommant 50% d'énergie en moins par rapport à des constructions conventionnelles, et va plus loin avec ce label « bâtiment basse consommation » qui certifie des bâtiments consommant moins de 50 kWh/m² par an pour les nouvelles constructions et moins de 80 kWh/m² par an pour les rénovations et réhabilitations. Le label se base sur le référentiel PREBAT.

Label Espaces Verts Ecologiques (EVE) :

Il s'agit d'un "écolabel" qui a été développé par ECOCERT avec des experts et des professionnels de l'environnement et des espaces verts. Au-delà de la gestion différenciée dont il intègre les principes, il donne un cadre précis pour intégrer le développement durable dans la gestion des espaces verts.

Label Haute Performance Énergétique (HPE) :

Ce label définit une consommation conventionnelle d'énergie au moins inférieure de 10 % à la consommation de référence définie par la RT 2005.

Label Très Haute Performance Énergétique (THPE) :

Ce label définit une consommation conventionnelle d'énergie au moins inférieure de 20 % à la consommation de référence définie par la RT 2005. Pour bénéficier de ce label, les bâtiments concernés doivent utiliser les énergies renouvelables comme la biomasse, les pompes à chaleur, le solaire thermique ou photovoltaïque.

Lilas :

Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Lilas lance un service d'auto-partage sur la Ville de Lille, en partenariat avec des industriels des structures de l'Economie Sociale et Solidaire avec pour objectif, entre autres, de préserver l'environnement en offrant une alternative complémentaire aux transports en commun et aux modes doux.

Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) :

La loi POPE fixe la stratégie française et les objectifs à atteindre en matière d'énergie en se basant sur la maîtrise de la demande d'énergie, la diversification du bouquet énergétique, le développement de la recherche et de l'innovation dans le secteur de l'énergie, la maîtrise des moyens de transport et de stockage adaptés aux besoins.

Loi de Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) :

La loi SRU du 13 décembre 2000 est l'aboutissement d'un débat national lancé en 1999 ayant pour thème « habiter, se déplacer... vivre la Ville » qui fait ressortir la nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacements dans une perspective de développement durable.

Maison de l'Habitat Durable :

Il s'agit d'un lieu destiné à sensibiliser le grand public et les professionnels à la démarche de développement durable dans l'habitat, de les informer et les accompagner sur des modalités techniques, financières et organisationnelles.

Noue :

Une noue est un large fossé peu profond, planté de végétaux qui recueille l'eau, soit pour l'évacuer, soit pour l'évaporer ou l'infiltrer sur place.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

Il s'agit d'une convention passée entre une commune, un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), l'État, la Région et l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) en vue de requalifier et de réhabiliter un quartier bâti. Notamment, elle subventionne et accompagne des propriétaires de logements situés dans des secteurs dégradés grâce à des aides bonifiées en cas de rénovation performante en termes énergétiques et/ou de développement durable.

Plan Bleu :

L'idée de ce plan est de retrouver les canaux d'autrefois grâce à la remise en eau progressive de Lille, et à la valorisation de l'eau. Ce plan comporte trois axes : la rénovation et la création de fontaines, la valorisation des anciens canaux de la ville et le développement du tourisme fluvial sur les trois bras de la Deûle, la rivière canalisée qui traverse la ville.

Plan de Déplacements Urbains (PDU) :

Ce plan détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports individuels, communs et doux sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière.

Plan de Déplacements Entreprises (PDE) :

C'est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

C'est le principal document d'urbanisme qui assure la cohérence de l'espace urbain et qui définit les règles de construction pour chaque unité foncière. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).

Plan Local pour le Développement du commerce, de l'artisanat et des services (PDCAS) :

Ce plan [2007-2010] s'attache à décrire pour le commerce et l'artisanat des actions et projets porteurs de progrès pour les acteurs économiques et pour les habitants et visiteurs. Il s'articule autour de 8 axes thématiques : les créations transmissions ou reprises d'entreprises commerciales et artisanales ; l'emploi et les métiers ; la pérennisation des postes des associations commerciales ; l'animation et promotion commerciale, l'interaction avec le tourisme, l'achat plaisir ; l'accessibilité, la livraison et le stationnement en ville ; l'extension du centre-ville ; l'occupation du domaine public ; le développement durable ; la promotion des marchés de plein air. Il a pour objectif de préserver et renforcer le commerce dans les quartiers mais également de développer le cœur de ville comme « Pôle d'excellence commerce ».

Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) :

Autrement appelé « LEALILLE : Liberté d'Entreprendre Autrement », ce plan vise à conjuguer insertion sociale et professionnelle et valorisation de l'environnement, notamment en soutenant les initiatives (mobilisation de l'épargne, mutualisation de moyens, soutien aux projets, promotion de l'innovation, etc.), en diffusant les valeurs de l'économie sociale et solidaire pour encourager l'organisation solidaire des filières économiques.

Plate-forme d'Initiatives Locales**« Initiative Clé » :**

Membre de la fédération France Initiative Réseau, cette plate-forme soutient les demandeurs d'emplois créateurs d'entreprise par l'attribution de prêts d'honneur.

PREBAT :

Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'énergie dans le BATiment.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal en matière d'aménagement urbain du territoire, de développement économique et géographique, de transports, d'environnement, d'équipements et de services, d'équipement social de l'habitat.

Résidentialisation :

Il s'agit d'opérations d'urbanisme visant à réguler les problèmes rencontrés dans les quartiers d'habitation, par la mise en œuvre de dispositifs allant de l'échelle de l'ilot à celle du quartier. Elle consiste à donner un caractère privé aux immeubles dans le but de permettre une appropriation de l'immeuble par ses habitants. Cette perspective ambitionne de réduire des problèmes tels que les incivilités, la déqualification sociale, etc.

RT 2005 :

La Réglementation Thermique 2005 définit l'exigence minimale de performance énergétique des bâtiments neufs.

Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) :

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements.

Schéma de Développement et d'Urbanisme Commercial de la métropole (SDUC) :

C'est un document de référence qui fixe, pour 2004-2010, les grandes orientations de politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la métropole lilloise et définit les axes prioritaires d'intervention des collectivités.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) :

C'est une zone géographique administrée par une personne publique ayant pour but d'y réaliser des constructions ou des équipements collectifs.

La ZAC a remplacé la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité).

contacts

Mairie de Lille

Hôtel de Ville, place Augustin Laurent BP 667 59033
Lille Cedex - 03 20 49 50 00
www.mairie-lille.fr ou <http://gpu.mairie-lille.fr>
Primes habitat durable : Renseignements et conseils
aux particuliers
Primes-habitat@mairie-lille.fr - 03 20 49 51 94

Maison de l'Emploi de Lille

3 rue Jeanne Maillotte, 59 000 Lille - 03 20 14 85 50
www.mde-lille.fr

Conseil Régional Nord-Pas de Calais

151, avenue du Président Hoover, 59555 Lille Cedex
03 28 82 82 82
www.nordpasdecalsais.fr

INTERREG IIIC West Joint Technical Secretariat

Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Les Arcuriales 45, rue de Tournai, 5D 59000 Lille
03 28 14 41 00
www.interreg3c.net

Conseil Général du Nord

Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory,
59047 Lille Cedex - 03 59 73 59 59
www.cg59.fr

Lille Métropole Communauté Urbaine

1 rue du Ballon, BP 74, 59034 Lille Cedex
03 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

44 rue de Tournai, BP 259, 59019 LILLE Cedex
03 20 40 54 54
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

92055 La Défense Cedex - 01 40 81 21 22
www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr

Foncière Logement

www.foncierelogement.com

Vilogia

74 rue Jean Jaurès, 59664 Villeneuve d'Ascq
0811 886 886
www.vilogia.fr

LMH

1 rue Herriot, 59000 Lille - 03 20 88 50 00
www.lmh.fr

Partenord Habitat

27 bd Vauban, 59020 Lille Cedex - 03 20 78 56 00
www.partenordhabitat.fr

S.A. du Hainaut Groupe GHI : Groupe Hainaut Immobilier

125 rue d'Athènes Euralille, 59 000 Lille
08 10 322 322
www.saduhainaut.com

Habitat du Nord

Immeuble « Le VENTOSE » 10 rue du Vaisseau BP 14
59 651 Villeneuve d'Ascq - 03 59 75 59 59
www.habitatdunord.fr

ICF

8 rue Colbrant, 59 000 Lille - 03 20 06 95 80
www.groupeicf.fr

SIA Habitat Société Immobilière de l'Artois

Façade de l'Esplanade 10 square Daubenton
59 000 Lille - 03 28 36 16 36
www.sia-habitat.com

Groupe Immobilier 3F

119 rue du 08 mai 1945, 59 650 Villeneuve d'Ascq
03 20 05 37 00
www.immobiliere3f.fr

SRCJ

7 rue Tenremonde, BP 187, 59 029 Lille
03 20 15 80 00
www.srcj.fr

Habitat 62 59

Résidence Latine, 284 avenue des Nations Unies,
59 100 Roubaix
www.habitat6259.fr

Logis métropole

176 rue du Général de Gaulle - 59 561 La Madeleine
03 20 14 72 72
www.logismetropole.com

PACT Métropole Nord

201 rue des Postes, 59 000 Lille - 03 20 12 82 82
www.pactmn.fr

Fédération Promoteurs Constructeurs (FPC)

www.fnpc.fr

SAEM Euralille Société d'Aménagement d'Economie Mixte

Boulevard de Turin, 59777 Lille - 03 20 12 54 70
www.saem-euralille.fr

SORELI SEM d'aménagement de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la Ville de Lille

7 bd Louis XIV, 59 000 Lille - 03 20 52 20 50
www.soreli.fr

Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Quartiers Anciens

[Créée au conseil communautaire du 11 décembre 2009]
Pour en savoir plus : Lille Métropole Communauté Urbaine
03 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr

Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Espace International 299, Boulevard de Leeds
59777 EURALILLE
03 20 63 33 50
www.lille-metropole-2015.org

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) du Nord

98 rue des Stations, 59000 Lille - 03 20 57 67 67
www.caue-nord.com

Ordre des architectes

Place François Mitterrand, 59777 Euralille
03 20 14 61 15
www.architectes.org

Maison de l'Architecture et de la Ville (MAV) Nord-Pas-de-Calais

Place François Mitterrand, 59777 Euralille
03 20 14 61 15
www.mav-npdc.com

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL)

2 rue verte, 59650 Villeneuve d'Ascq - 03 20 61 95 50
www.lille.archi.fr

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille

UFR de Géographie et Aménagement, Université
des Sciences et Technologies de Lille U.S.T.L.
Cité Scientifique 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
03 28 77 85 06
www.geographie.univ-lille1.fr

Institut d'Etudes Politiques de Lille, Chaire Développement Durable

84 rue de Trévis 59000 Lille - 03 20 90 48 40
www.iep.univ-lille2.fr

Transpole

908 avenue de la République, BP 1009
59700 Marcq-en-Baroeul - 03 20 81 43 43
www.transpole.fr

NORPAC

Rue John Hadley, 59491 Villeneuve d'Ascq
03 20 64 40 00
www.norpac.fr

Fédération Française du Bâtiment Nord Pas de Calais (FFB)

270 boulevard Clémenceau, 59707 Marcq-en-Baroeul
Cedex 4 - 03 20 72 87 14
www.nordpdc.ffbatiment.fr

Lille 3000

105 centre Euralille, 59777 Euralille - 03 28 52 30 00
www.lille3000.eu

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)

23 rue Gosselet, 59 000 Lille - 03 20 52 12 02
www.mres-asso.org

Boutique Lilas

55 boulevard de la Liberté, 59000 Lille - 03 20 740 740
www.lilas-autopartage.com

La Ressourcerie

15 rue de Courmont, 59000 Lille (quartier Moulins)
43 rue du Marché à Lille (Quartier Wazemmes)
www.sol-reseau.org

Association Droit Au Vélo (ADAV) :

23 rue Gosselet, 59000 Lille - 03 20 86 17 25
www.droitauvelo.org

Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) Nord-Pas de Calais

235 avenue de la Recherche, BP 86, 59373 Loos cedex
03 20 31 71 57
www.appanpc.fr

Direction de la publication : **SCIM – Direction du Développement Durable et de l'Environnement – Ville de Lille**

Création graphique : **Sous Tous les Angles**. Impression : **Impression Directe**. Tirage : **1500 exemplaires**. 3^{ème} trimestre 2010

Crédits photographiques et iconographiques :

Couverture [de gauche à droite et de bas en haut] : [1] **Claire Morel / Agence Nicolas Michelin et associés** – [2] **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – [3] **AUC / Cribier / Setec TPI** – [4] **SAEM Euralille / Agence Dusapin-Leclercq et MGAU urbanistes / TER, paysagistes / B&R Ingénierie** – [5] **Agence Nicolas Michelin et associés** – [6] **Atelier paysages Bruel Delmar Yvan Milisic – Céline Orsingher & Stéréograph** – Pages 5 et 6 : **JMW, DDDE, Ville de Lille** – Page 6 [photo d'élus] : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 7 : **Charles Foulon, Direction Urbanisme, Ville de Lille** – Page 8 : **Lille Métropole Communauté urbaine** ; **[P2] Valentin©** – Pages 13 et 14 : **Julien Sylvestre, Ville de Lille** – Page 15 : **Philippe Beele, Ville de Lille** – Page 16 : **Julien Sylvestre, Ville de Lille** – Page 18 : **Ville de Lille** (gauche) ; **Anaïs Gadeau, Ville de Lille** (droite) – Page 19 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 20 : **North By Northwest architectes / Sogeti Ingénierie** ; **Emilien Robin** (pour les 2 esquisses) – Page 22 : **DR** – Pages 23 et 24 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 25 : **Brochet, Lajus, Pueyo** – Page 26 : **Oana Georgescu, Urbanisme, Ville de Lille** – Page 27 : **JMW, DDDE, Ville de Lille** – Page 28 : **Julien Sylvestre, Ville de Lille** – Page 31 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** ; **Vincent GOUZOU** perspectiviste ; **Walter CHIARI** – Page 32 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (gauche) – **Ville de Lille** (droite) – Page 33 : **Colboc Franzen & Associés** ; **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 34 : **Anaïs Gadeau, Ville de Lille** – Page 37 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 38 : **Agence Nicolas Michelin & Associés** – Page 39 : **l'AUC/ P. Cribier/ Setec TPI** – Page 40 : **SAEM Euralille / Agence Dusapin-Leclercq et MGAU urbanistes / TER, paysagistes / B&R Ingénierie** – Page 41 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 42 : **Malvina Daudus, Direction Urbanisme, Ville de Lille** (haut gauche) ; **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 43 : **Jean-Pierre Pranas-Descours** – Page 44 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (photos EuraTechnologies) ; **Anaïs Gadeau, Ville de Lille** (Programme de logements) ; **Gauthier Vanoverschelde** (Humanité) – Page 45 : **Nicolas Potier, Ville de Lille** (vue panoramique) ; **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (grande halle) ; **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (vue aérienne) ; **AUC / Cribier / Setec TPI** (projections) – Page 46 : **Agence Nicolas Michelin & Associés** – Page 47 : [photo d'élus] **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 48 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Pages 49, 50 et 51 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 52 : **Claire Morel** ; **Agence Nicolas Michelin & Associés** – Page 53 : [photo d'élus] **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 54 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (gauche) ; **Julien Sylvestre, Ville de Lille** (milieu) ; **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (droite) – Page 55 : **J. DE ALZUA ; Zig Zag Architecture** – Page 56 : **Agence Robain et Guieysse** (projections) ; **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 57 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** – Page 58 : **Ville de Lille** ; **Archives municipales, Ville de Lille** ; Page 59 : **Julien Pinon, Ville de Lille / Ozone** ; Page 60 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** ; Page 62 : **Julien Sylvestre, Ville de Lille** (gauche et bas droite) ; **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (haut droite) ; Page 64 : **Anaïs Gadeau, Ville de Lille** – Page 65 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (gauche et droite) ; **Julien Sylvestre, Ville de Lille** (milieu) ; Page 66 : **Daniel Rapaich, Ville de Lille** (droite).



www.mairie-lille.fr

developpement-durable@mairie-lille.fr

<http://gpu.mairie-lille.fr>

Pour en savoir plus : **Direction Développement Durable - Ville de Lille - Tél : 03 20 49 57 65**